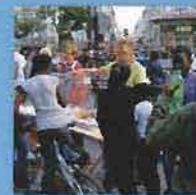




GENS DU VOYAGE
Corvée d'eau



EXTRÊME-DROITE
Parlons-en !



DROIT DE VOTE
pour les immigrés



Différences

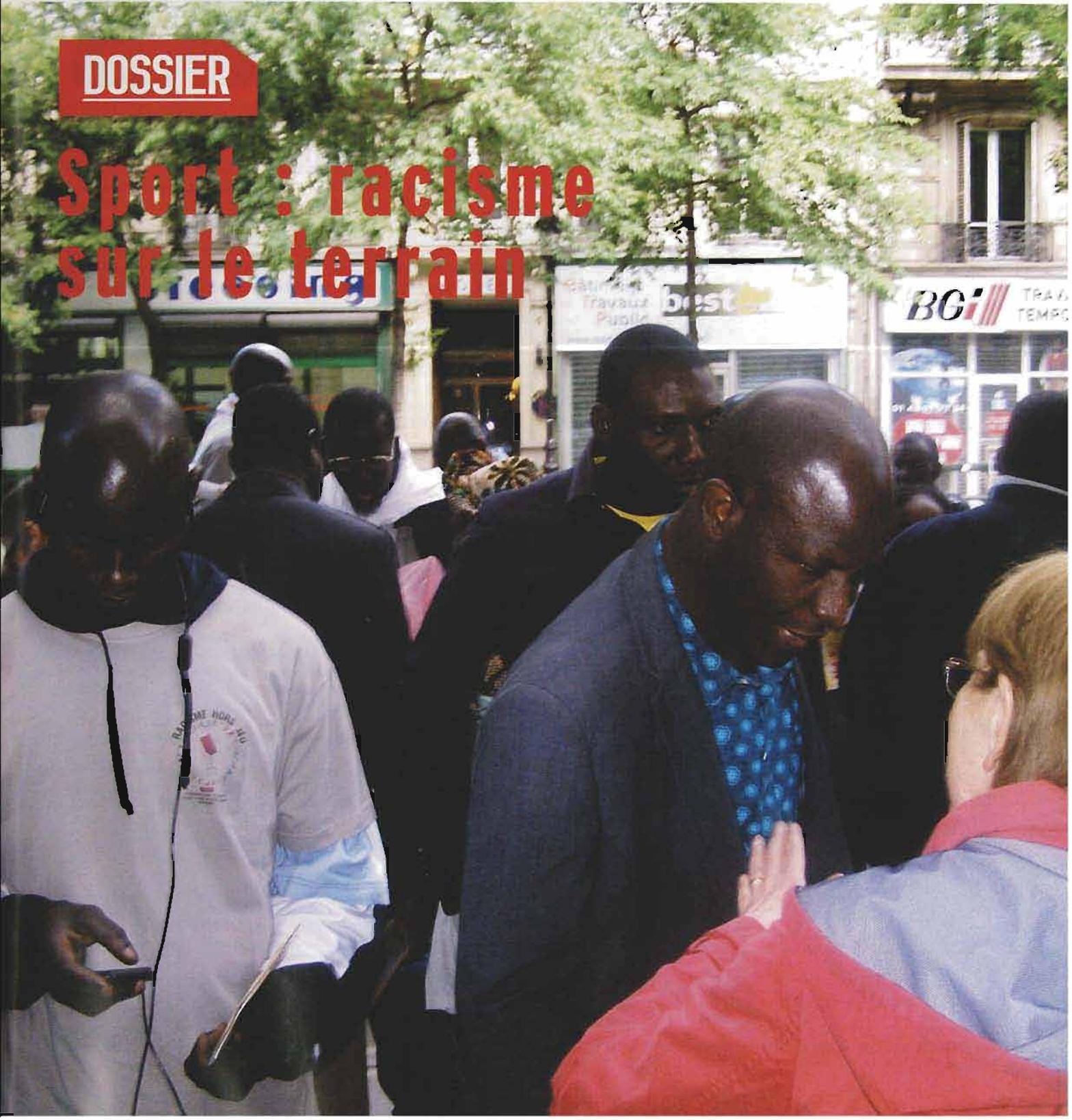
mrp

N°279
Juillet / Août / Septembre 2011

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DOSSIER

Sport : racisme sur le terrain



3 - Edito

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

- 4 - L'œil sur... / Le cercle des nageurs de Marseille
- 5 - Parrainage citoyen / Un bateau pour Gaza

PROCÈS

- 6 - B. Hortefeux : injure à caractère racial
- 7 - Le Mrap et autres contre J.M. Le Pen et Rivarol
- 7 - Nutrimaine : injure à caractère racial
- 8 - M.C. Arnautu : injure à caractère racial
- 8 - M. Teissier : injure à caractère racial

DOSSIER Sport : Racisme sur le terrain

- 10 - Ouvrir une école de foot, c'est fermer une prison
- 11 - Le sport n'est pas facteur d'intégration en soi
- 12 - Entretien avec Mohand Aït Oufella, Président du Club de Tremblay «Stop la galère»

INTERNATIONAL

- 15 - Tunisie / Palestine
- 16 - Lybie
- 17 - Syrie
- 18 - ONU
- 19 - Pérou

RACISME

- 20 - L'extrême droite en France aujourd'hui : parlons-en !

GENS DU VOYAGE

- 23 - Corvée d'eau pour les roms en France
- 24 - À vos appareils !
- 25 - Campagne / «Rencontres tziganes» à Marseille

DROIT DE VOTE

- 26 - Pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers

ANTIRACISME

- 27 - Un rallye sur les chapeaux de roue le 14 mai

Manifestation du 28 mars contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans papiers



La place de la République bruissait et rutilait de drapeaux tunisiens... Très émouvant !

BAYA, petite grande Dame

J.L. Einaudi adresse son livre au jeune public : pour l'exemple !



Oui, Baya compte dans l'histoire du MRAP : elle s'y est engagée en 1981, pour dénoncer collectivement les violences racistes qui frappaient alors Marseille, sa ville d'adoption, et enflammaient la Corse. 1983, marche pour l'égalité... Une étape emblématique dans la vie de cette femme, militante démocrate.

Française née en 1920 en Algérie, expulsée sur le continent en 1956 pour « trouble à l'ordre public », Baya a constamment eu le souci des droits à promouvoir : droits des enfants, émancipation des femmes, engagement pour l'indépendance, la sécurité des peuples et pour la Paix.

Dans son livre « Baya, d'Alger à Marseille », Jean-Luc Einaudi lui rend un hommage vivant, en ce sens qu'il révèle à la fois l'époque de grands bouleversements que fut le XXè siècle, et la façon dont une femme s'y est heurtée, à sa manière pugnace, de drame en coup de cœur, sans jamais renoncer à clamer l'égalité des droits pour toutes et tous.

Présent à Marseille, le 16 juin 2011, à la « Baleine qui dit vagues », et à l'invitation du MRAP13, Jean-Luc Einaudi a su rencontrer son public. Anonymes, famille et amis, ils étaient venus nombreux pour écouter le livre et partager l'émotion digne de Jacques Jurquet, époux, écrivain et militant des droits de l'Homme, lui aussi, lui comme elle !

« Baya, d'Alger à Marseille », un livre qui parle de guerre, un livre qui parle des heurts entre traditions et émancipation, tout en apportant la vigueur de témoignages militants.

« Baya, d'Alger à Marseille », un livre qui vous fera redécouvrir un texte d'exception, la déclaration des droits des militantes du FLN, « Femmes algériennes résidant en France » : droits politiques, sociaux et familiaux. Un texte, toujours d'actualité, au nom de l'émancipation !

Evelyne Verlaque, Présidente MRAP13, le 18 juin 2011

« Baya, d'Alger à Marseille », Jean-Luc Einaudi, éditions « Non lieu » 2011, 212 pages, 15 euros

« Différences »

43. bd de Magenta - 75010 PARIS
 Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98
Directeur de la publication :
 Jean-Claude Dulieu
Rédaction : Jean-Claude Dulieu
Assistante de rédaction : Michelle Fougeron
Administratrice : Marie-Annick Butez
Conception/Impression : Marnat - Tél.: 01 56 80 09 19
Dépôt légal : Juillet 2007



Les bateaux de l'espoir

À l'heure où vous lirez ces lignes, les DEUX bateaux français auront quitté les ports, l'un de Grèce, l'autre de Corse, pour se diriger vers Gaza. Ces bateaux, aux noms symboliques, le « Louise Michel » et le « Dignité-Al Karamé » sont les messagers de milliers et de milliers de citoyens vivant en France, de sensibilités diverses, qui veulent pour le peuple palestinien le droit et la justice ; ils sont porteurs de valeurs universelles qui vont bien au delà de la question palestinienne, ce qui fera dire à la porte-parole du collectif marseillais : « Ce n'est seulement un cadeau du peuple français aux 1 million et demi de Gazaouis, c'est un cadeau à l'humanité. ».

Lancée par le Collectif national pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et la Plateforme des ONG pour la Palestine pour dénoncer le blocus inhumain et illégal que subit la population de Gaza et pour exiger le respect du droit international, cette campagne dans laquelle le MRAP a pris toute sa place, a remporté un succès bien au delà de nos espoirs. Elle est le fruit du travail collectif d'organisations, de syndicats, de partis ; elle est la preuve que la mobilisation unitaire en faveur du droit et de la justice est possible, la preuve que les valeurs qui animent nos combats sont au cœur du peuple de France. La société civile française a répondu à l'« indignez vous » de Stéphane Hessel. S'indigner lorsque les droits humains, ceux d'un peuple sont bafoués, s'indigner et agir, c'est ce que font les militants du MRAP, qu'il s'agisse de la Palestine ou des sans papiers ! Pourtant, les obstacles et les pressions, voire les menaces, ont été nombreux. Juppé ou Ban Ki-moon ont tenté de décourager le départ ; notre seule réponse est « Que faites-vous pour faire respecter le droit international » ? Lorsque les États refusent de faire respecter le droit international, les peuples se doivent de leur rappeler leurs obligations.

Cette campagne répond comme un écho aux révoltes des peuples arabes pour la justice sociale, pour la dignité ; pour l'égalité ; révoltes dont les peuples de Grèce, d'Espagne sont à leur tour porteurs. La Palestine est bien au cœur de cet espoir né de la colère des peuples.

Les bateaux français doivent rejoindre la flottille internationale composée d'une douzaine de bateaux représentant tous les continents. Parmi les passagers, de nombreux Juifs, présents pour dire qu'ils refusent que le gouvernement israélien s'arroge le droit de parler au nom de tous les Juifs du monde. Des militants anti-coloniaux israéliens dont Michel Warschewski, bravant l'interdiction qui leur est faite, seront à Gaza pour accueillir la flottille. Nous les saluons du fond du cœur. Nous ne savons évidemment pas ce qui se passera à l'arrivée de la flottille, mais quoi qu'il en soit, l'immense élan créé par la campagne « Un bateau français pour Gaza » doit se poursuivre en s'amplifiant et en s'élargissant. Le peuple palestinien a le droit, lui aussi, à un Etat viable dans des frontières sûres. La reconnaissance d'un Etat palestinien est une exigence légitime qui devra être satisfaite sans autres délais par la communauté internationale. Nous demandons à la France qu'elle reconnaisse l'Etat palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Malgré les destructions, la pénurie de vivres, de médicaments, d'eau, malgré les morts, les Gazaouis continuent de croire à un avenir meilleur, de paix et de justice. Nous aussi, parce que comme le disait Mahmoud Darwich « nous souffrons d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir ».



Renée LE MIGNOT



Jean-Claude DULIEU



Bernadette HETIER



Gianfranco FATTORINI

Renée Le Mignot
Jean Claude Dulieu
Bernadette Hétiér
Gianfranco Fattorini

Aux hommes, femmes et enfants de Gaza, au peuple palestinien, aux militants israéliens de la paix

Un problème de passeport de dernière minute a empêché le représentant du MRAP de se trouver à bord du bateau français pour Gaza; nous le regrettons profondément et nous sommes particulièrement reconnaissants au Mouvement de la Paix d'avoir accepté d'être porteur de notre message.

Le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples) est issu du MNCR (Mouvement National contre le racisme) né clandestinement en 1942 pour s'opposer à la déportation des Juifs. Depuis plus de 60 ans, les militants du MRAP mènent un combat sans relâche contre toute forme de racisme, pour la dignité humaine, pour le respect du droit international, pour la paix, pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dès 1967, le MRAP appelle à la création d'un Etat palestinien au côté de l'Etat israélien : « une terre, deux peuples, deux États ». Aussi, c'est naturellement qu'il a lancé toutes ses forces dans la campagne française « un bateau pour Gaza » parce que nous ne pouvons pas admettre qu'un million et demi de Gazaouis, hommes, femmes, enfants subissent depuis plus de 3 ans un blocus illégal et inhumain. Nous ne pouvons pas admettre cette punition collective imposée à des civils, victimes de privations de toutes sortes.

Nous ne pouvons pas admettre les violations perpétuelles du droit international commises par les gouvernements israéliens successifs. Nous ne pouvons pas admettre l'impunité dont jouissent les responsables israéliens de crimes contre l'humanité commis à Gaza mais aussi en Cisjordanie. Nous ne pouvons pas admettre la poursuite de la colonisation en violation des différentes résolutions de l'ONU et l'injustice faite depuis 60 ans au peuple palestinien. Nous ne pouvons pas admettre le silence

complice de la « communauté internationale », notamment de la France.

C'est au nom des idéaux universels pour lesquels le MRAP se bat depuis plus de 60 ans que des dizaines d'organisations se sont unies dans leur diversité pour porter ce projet ambitieux d'« Un bateau français pour Gaza ». C'est au nom de la justice, de la liberté auxquelles le peuple palestinien, comme tous les peuples du monde, a droit que des milliers et des milliers de citoyens de France ont répondu à l'appel des organisateurs rendant ainsi possible le départ des « bateaux de l'espoir ». Lorsque les États refusent d'accomplir leur devoir qui consiste à faire respecter le droit, c'est aux peuples de prendre la relève. C'est d'un message de paix que sont porteurs les passagers de la flottille car la paix ne peut se concevoir sans le respect et l'application de la justice et du droit. Nous voulons saluer le courage des militants israéliens anti-coloniaux qui, bravant l'interdiction qui leur est faite, seront à Gaza pour accueillir la flottille et dire, eux aussi, leur refus de la politique de leur gouvernement.

Nous voulons saluer le courage des Gazaouis qui, malgré les destructions, la pénurie de vivres, de médicaments, d'eau, malgré les morts, continuent de croire à un avenir meilleur, de paix et de justice. Nous aussi, nous croyons en cet avenir, parce que comme le disait Mahmoud Darwich, « nous souffrons d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir ». Le « Louise Michel » et le « Dignité-Karama », leurs passagers sont porteurs de cet espoir.

Le collège de la présidence du MRAP

JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE CONTRE LE RACISME, POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

L'œil vers...

Créés en 1982, ces journées cinématographiques se déroulent pendant 2 semaines au mois de novembre. Elles répondent à un double objectif : **culturel et lutte contre le racisme.**

Le contenu s'attache à faire découvrir la cinématographie récente d'un pays ou d'une région du monde choisi pour une édition par un collectif d'organisations, coordonnée par l'équipe du Cinéma La Lucarne/MJC du Mont-Mesly à Créteil.

Ces journées sont organisées collectivement par l'ensemble des professionnels des lieux participants et par des représentants d'associations telles que le **MRAP du Val de Marne** et des comités locaux de la **LDH**.

Débats, rencontres avec des réalisateurs, des comédiens, des producteurs, mais aussi des chercheurs, des journalistes ou des militants associatifs. Animations culturelles et moments de convivialité complètent ce programme. Ces journées, par ces découvertes, incitent les specta-

teurs à s'interroger sur les modes de vie, les problèmes culturels ou sociaux et à réfléchir à la façon de vivre ensemble dans les quartiers de nos villes.

Dix à quinze films en version originale sous-titrée, généralement peu diffusés, mais d'un grand intérêt culturel et/ou documentaire, sont projetés lors de 120 séances environ dans une dizaine de cinémas d'art et d'essai et centres culturels du Val de Marne.

Les journées cinématographiques L'œil vers... sont soutenues depuis leur création par le Conseil Général du Val de Marne (aide financière la plus importante). Et également par l'ACSE, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Cette année, ces journées cinématographiques se dérouleront **du 15 au 29 novembre 2011** et le thème développé sera : **L'œil vers l'Europe centrale** : cinq pays du sud (Bulgarie, Roumanie, Grèce, Macédoine, Turquie).



Une brochure de 24 pages contenant des articles originaux sur la région du monde traitée et la cinématographie présentée ainsi qu'une documentation illustrée sur chaque film, est mise à la disposition de tous comme outil de connaissance, qui est un appel à la curiosité.

De même un site internet est dédié à la manifestation : www.loeilvers.org

Permettre à la population d'échanger à partir de problématiques sociales, culturelles, économiques, favoriser la reconnaissance des différences, la création du lien social et le développement de la citoyenneté sont les objectifs qui animent chaque année ces journées cinématographiques.

Le Cercle des Nageurs de Marseille accusé de discrimination

Évelyne Verlaque, présidente du MRAP 13, a signalé à la commission « Discriminations » cette plainte d'une retraitée que *La Provence* rapporte ainsi dans un article de Gilles Guilledoux :

« *Petit bout de femme, Edwige Michel traîne sa douleur et sa peine. Sa douleur, c'est de souffrir d'un grave problème aux jambes, qui l'oblige à déambuler avec une béquille. Sa peine, c'est d'avoir été*

repoussée par le Cercle des nageurs de Marseille. Sans la moindre explication. Une décision que cette retraitée ne comprend pas. Au point d'avoir saisi la justice contre l'institution la plus huppée de la ville : elle accuse Paul Leccia, le président du CNM, de « discrimination » et de « refus de fourniture d'un service ». »
Mme Michel s'est vu conseiller par son médecin de pratiquer régulièrement la

natation pour atténuer ses douleurs. En décembre 2009, elle demande son adhésion au CNM, club proche de son domicile et dont elle a autrefois été adhérente. Elle fournit les indispensables parrainages de membres du CNM.

Mais Edwige Michel se voit opposer un refus le 2 février 2010 : « *Conformément à ses statuts et en particulier à l'article 6, le comité directeur n'a pas retenu favora-*

blement votre candidature ». Elle insiste en vain. Et elle s'enquiert du contenu de l'article 6 : elle découvre que ce fameux article 6 prévoit de **ne pas justifier les refus.**

« Cette disposition est clairement illégale, elle autorise le fait du prince, sans explication ni appel, s'emporte aujourd'hui Edwige Michel. Plus grave, le Cercle est une association agréée par la préfecture, ce qui lui permet de recevoir des subventions. À ce titre, toute discrimination est impossible ». Le secrétariat d'État aux Sports, interpellé par la plaignante, confirme qu'une structure agréée « doit prévoir dans ses statuts l'absence de toute discrimination ».

Edwige Michel a sollicité le MRAP 13. Les statuts du MRAP ne lui permettent pas de se pourvoir en justice que contre les discriminations à caractère raciste (origine, nationalité, religion, patronyme...) non dans ce cas qui est probablement fondé sur le handicap.

Cela n'a pas empêché Évelyne Verlaque d'intervenir auprès du CNM et d'exprimer l'indignation du MRAP 13 : « *Il nous semble que le CNM s'honorerait en faisant preuve d'humanité envers cette dame* ». Sans succès...

On peut se demander combien d'autres décisions discriminatoires se sont abritées derrière le discret article 6,

cachant d'autres critères tout aussi illégaux contre lesquels le MRAP aurait pu se constituer.

L'affaire se retrouve aujourd'hui devant la justice. Le procès aura lieu le 17 juin.



Echos comités locaux NANTES

Parrainage citoyen le 18 juin 2011.

Tram ligne 1, arrêt Souillarderie, Nantes
Après-midi festif et militant.

Le collectif nantais « *Enfants étrangers, citoyens solidaires-RESF 44* » ont invité à parrainer un enfant, un jeune, dont les parents sont demandeurs d'asile, ou déboutés du droit d'asile, sans droit au séjour, travailleurs sans papiers, pour leur apporter aide et soutien.

Au moment où plusieurs familles étrangères sont sans hébergement ou menacées d'avoir à quitter le leur, le MRAP soutient l'action du collectif et demande à ses adhérents et sympathisants de venir manifester leur solidarité.



Echos comités locaux SAINT-NAZAIRE

Un bateau pour Gaza : au 1^{er} juin, plus de 2 200 euros avaient été recueillis à Saint-Nazaire.



Manifestants à Athènes contre le blocage de la flottille

PREMIÈRE AFFAIRE : INJURE À CARACTÈRE RACIAL

Tribunal de Grande Instance de Paris, 17^e chambre correctionnelle, 04 juin 2010, et Cour d'appel de Paris, audience du 09 juin 2011.

La décision tombera le 15 septembre 2011

Jeudi 09 juin 2011, a eu lieu le procès en appel qui opposait le MRAP - représenté par Pierre MAIRAT - à Brice Hortefeux, ex ministre de l'Intérieur. L'audience s'est déroulée devant la chambre 2-7 de la Cour d'appel de Paris.

Pour mémoire, le 04 juin 2010, la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris avait condamné l'intéressé à 750 euros d'amende et 2.000 euros de dommages et intérêts pour le délit d'« injure à caractère racial ».

Les propos litigieux poursuivis et condamnés étaient ceux tenus par Brice Hortefeux le 05 septembre 2009, dans l'enceinte de l'Université d'été de l'UMP : « *Quand il y en a un, ça va, c'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes* », en parlant des personnes d'origine arabe.

Une autre phrase prononcée par le ministre, selon laquelle le jeune militant UMP Amine Benalia-Brouch « *ne correspond pas du tout au prototype* » (celui des Arabes) parce qu'il mangerait du cochon et boirait de la bière, était également poursuivie par le MRAP mais ne fut pas, quant à elle, retenue par le tribunal. Ce dernier considéra, en fait, que le contenu de cette phrase était « *contestable* » mais qu'elle « *ne saurait être considérée comme outrageante ou traduisant du mépris* ».

Cependant, le délit initialement poursuivi par le MRAP par voie de citation directe - l'injure à caractère racial publique (article 33 alinéa 3 de la Loi sur la liberté de la presse) - a été requalifié, par le tribunal, avant d'entrer en voie de condamnation. C'est finalement le délit d'injure à caractère racial non publique (article R.624-4 du Code pénal) qui a été retenu par le tribunal, pour condamner Brice Hortefeux.

Brice Hortefeux avait immédiatement fait appel de sa condamnation. A la date du 15 juin 2010, le MRAP fit appel de la décision à son tour, demandant que soit retenue l'injure à caractère racial publique (au lieu de non publique) à la charge de la partie adverse.

Cette analyse du caractère public de l'infraction s'appuie sur plusieurs éléments matériels, développés à l'audience par

Maître Pierre Mairat :

- l'université d'été de l'UMP était « *un événement public* » ;
- des journalistes y étaient invités, à qui l'UMP avait proposé d'« *œuvrer à leur guise* » pour rapporter l'événement (par l'écrit, l'image ou le son enregistré) ;
- un journaliste photographe du quotidien « *Sud Ouest* » avait assisté de A à Z à la scène au cours de laquelle furent tenus les propos litigieux, en portant sa carte d'accréditation autour du cou (ainsi qu'en atteste la vidéo publiée par la chaîne « *Public Sénat* ») ;



- les deux hommes politiques de premier plan ayant participé à cette scène, Brice Hortefeux et Jean-François Copé, tournent la tête vers la caméra et (selon les dires de la chaîne elle-même) « *tous les deux jettent, l'un après l'autre, un coup d'œil à notre objectif* » ;
 - Brice Hortefeux se trouvait « *en représentation* » lors de cet événement public, voulant se faire voir précisément avec des militants (surtout jeunes) pour se mettre en scène en tant qu'homme « *décontracté* » et « *ayant le contact facile* » ;
- la même image sera d'ailleurs véhiculée par un clip vidéo tourné lors de la soirée de l'Université d'été, où l'on voit plusieurs ministres chanter en public.

La procureure, en revanche, mit très fortement en cause le caractère public des propos à l'audience. Elle a estimé que l'Univer-

sité d'été de l'UMP constituait un endroit où se retrouvaient les membres d'une « *communauté* » (caractérisée par des idées politiques communes). La présence des médias au moment précis, qui pourrait faire pencher la balance - au contraire - au profit du constat qu'il s'agissait d'un endroit public, n'était pas prouvée selon elle puisqu'il n'était pas démontré que les images de la scène étaient filmées alors que le ministre en avait conscience : « *Le ministre n'était pas pénalement responsable de la diffusion non conforme (...) de ses propos.* »

Or, concluait la procureure, si le lieu où les propos furent tenus était non public, on était en présence d'une contravention et non d'un délit. « *Une association telle que le MRAP ne peut mettre en œuvre l'action publique qu'en matière délictuelle (...). Le ministère public aurait dû déclarer l'intervention du MRAP irrecevable, ce qui aurait mis fin aux poursuites.* » Selon elle, la Cour ne pourra, donc, que relaxer le prévenu Brice Hortefeux.

La défense, à son tour, développa une argumentation similaire ayant pour objectif d'obtenir la relaxe de l'ex ministre. Elle avait, d'ailleurs, convoqué comme témoins de moralité de Brice Hortefeux à la fois Monsieur Dalil BOUBAKEUR, recteur de la Grande mosquée de Paris, et son collègue de la mosquée de Clermont-Ferrand.

Ils vinrent dire, à la barre, que selon eux Brice Hortefeux n'était pas un homme raciste puisqu'il avait soutenu le projet de construction d'une mosquée à Clermont-Ferrand. Par ailleurs, selon Monsieur Boubakeur, la phrase de Brice Hortefeux (« *quand il y en a un, ça va...* ») ne reflétait aucune pensée précise du ministre, mais dénotait l'imprégnation de la société par des slogans publicitaires.

En effet, selon lui, elle rappelait la campagne médiatique pour la prévention routière : « *Un verre - ça va, plusieurs verres - ne prends pas le volant.* »

Le MRAP, à son tour, critiqua la démarche de la défense - consistant à faire témoigner deux responsables de mosquée en faveur de Brice Hortefeux - qui constituait une démarche « *clientéliste* » et « *qui communautarise la société* ». En effet, au lieu de discuter du fond du dossier et ceci à l'aune de principes à valeur universelle, il s'agit avant tout de démonter en quelque sorte que certains musulmans peuvent être du côté de Brice Hortefeux.

DEUXIÈME AFFAIRE : MRAP ET AUTRES CONTRE JEAN MARIE LE PEN & RIVAROL

En janvier 2005, dans un entretien à l'hebdomadaire Rivarol, Le Pen présentait la Gestapo comme une police protectrice de la population.

Interrogé sur les « *commémorations de la fin de la seconde guerre mondiale* » par Rivarol, hebdomadaire antisémite et négationniste, Jean-Marie Le Pen n'a pas hésité à affirmer qu'« *en France du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine, même, ajoutait-il, s'il y eut des bavures, inévitables dans un pays de 550 000 kilomètres carrés.* »

Pour illustrer ses dires, le président du FN racontait l'histoire d'un lieutenant allemand qui, « *fou de douleur que son train de permissionnaires ait déraillé dans un attentat, causant ainsi la mort de ses jeunes soldats, voulait fusiller tout le village.* » C'est, expliqua Jean-Marie Le Pen dans les colonnes de Rivarol en minimisant et enjo-

livant le rôle des organes de l'État nazi, « *la Gestapo de Lille (...)* qui arriva aussitôt pour arrêter le massacre ».

Une plainte pour contestation de crimes contre l'humanité a été déposée par le MRAP. Le 17 mai 2005, la juge d'instruction chargée du dossier entendit Mouloud Aounit, à l'époque président et représentant légal du MRAP. Par jugement rendu le 8 février 2008, le TGI de Paris condamna M. LE PEN à une peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 10.000 euros, ainsi que Jérôme BOURBON (du journal Rivarol) à une amende de 2.000 euros et M. WACQUEZ (de Rivarol) à une amende de 5.000 euros. Par un arrêt du 21 janvier 2009, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement de première instance qui avait déclaré les pré-



venus coupables de contestation de crime contre l'humanité ou de complicité de ce délit. Elle a ajouté une condamnation des prévenus à payer à l'association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France une somme supplémentaire de 3.000 euros.

Un pourvoi de cassation a été formé. La Cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la Chambre 7-Pôle 2 de la Cour d'appel de Paris. Cette procédure sera appelée à une audience de plaidoirie, devant cette chambre à Paris, le 1^{er} décembre 2011 à 13h30.

TROISIÈME AFFAIRE : INJURE À CARACTÈRE RACIAL

MRAP COLLECTIF DOM c/ Société Nutrimaine (Y'A BON BANANIA), LA VAISSELLERIE Maître David Marty, avocat au Barreau de Paris.

Le 23 mai 2005, l'association « *Le Collectif des Antillais Guyanais et Réunionnais* » (ci-après le « *COLLECTIF DOM* ») avait fait délivrer à la société NUTRIMAINE une assignation devant le Tribunal de Céans, aux fins de voir annuler les marques BANANIA comme étant contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs au sens de l'article L 711-3, b) et conformément aux dispositions de l'article L 714-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'objet du litige résidait dans l'utilisation, par la société, de dessins portant le slogan « *Y'a bon Banania* » et l'image d'un homme noir au sourire enfantin, rappelant l'image colonialiste du « *bon nègre* ». L'association « *COLLECTIF DOM* », tout comme le MRAP, considérait cette image véhiculée des personnes noires comme dégradante, rabaissante et somme toute raciste. A l'issue de la signature d'un protocole transactionnel en date du 06 janvier 2006 (ci-après « *Protocole d'Accord* »), la société NUTRIMAINE a procédé à la radiation pure et simple des marques BANANIA du registre national des marques. Elle a, donc, promis de ne plus commercialiser ces produits portant l'inscription « *Y'a bon Banania* ». Mais la promesse n'allait pas être respectée, puisqu'à la suite, de tels produits ont été trouvés en vente. C'est dans ce contexte que le COLLECTIF DOM a donné tous pouvoirs et mandat exclusif au profit du MRAP, en tant qu'association spécialisée dans la lutte antiraciste, pour faire exécuter (y compris par voie judiciaire) les termes du Protocole d'Accord signé entre la société NUTRIMAINE et le COLLECTIF DOM.

Le MRAP avait demandé aux juges de :

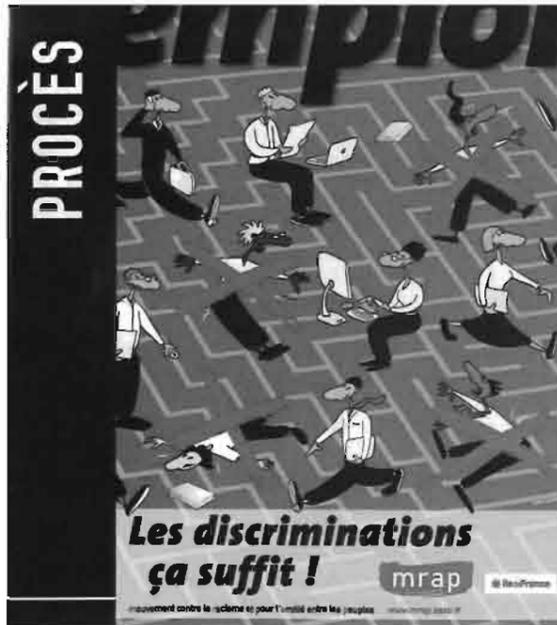
- Condamner la société NUTRIMAINE à exécuter les engagements souscrits par elle au titre du Protocole d'Accord,
- Liquider les astreintes contractuelles courant depuis le 10 octobre 2006, jour du constat du manquement aux obligations, jusqu'au jour du rendu du jugement à intervenir,
- Ordonner la publication de la décision à intervenir au sein de trois journaux quo-

tidiens, à savoir, le Monde, Libération et La Tribune aux frais solidaires des sociétés NUTRIMAINE et LA VAISSELLERIE,

- Condamner la société NUTRIMAINE et LA VAISSELLERIE à payer chacune et solidairement au MRAP la somme de 5.500 Euros au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile,
- Condamner les sociétés NUTRIMAINE et LA VAISSELLERIE aux entiers dépens.

Le MRAP, débouté de ses demandes par un jugement du 22 janvier 2009 rendu par le tribunal de Nanterre, fit appel devant la Cour d'appel de Versailles. L'affaire a été appelée le 24 mars 2011 devant la 3^{ème} Chambre de la Cour d'appel de Versailles. Cette dernière a, le 19 mai 2011, rendu un arrêt courageux en infirmant le jugement très contestable du 22 janvier 2009 du Tribunal de grande instance de Nanterre et constate les manquements et la violation du protocole d'accord signé le 6 janvier 2006. La Cour d'appel en conclut « *... la SAS Nutrimaine devra faire cesser conformément aux dispositions du protocole, sous quelque forme et quel que soit le moyen, la fabrication et la commercialisation de toute illustration sur laquelle apparaîtrait la mention « *y'a bon* » seule ainsi que la mention « *y'a bon* » accompagnée de la marque BANANIA et/ou un personnage de couleur noire, à peine passé le délai d'un mois à compter de la signification du présent arrêt, (NDLR : sous peine) d'une astreinte de 20.000 euros par jour à compter de la notification valant mise en demeure de toute infraction constatée.* »





QUATRIÈME AFFAIRE : INJURE À CARACTÈRE RACIAL

Maouche, avocat à Paris, de déposer une plainte avec constitution de partie civile. En effet, lors d'une séance plénière au Conseil régional, cette élue avait commenté un rapport établi et publié par un certain officier de gendarmerie, qui se nomme MARRO, dans lequel il aurait conclu que « les délinquants itinérants sont issus soit des banlieues à risque, soit des minorités ethniques non sédentarisées plus communément appelées gens du voyage ... ». Elle reprend dans sa prise de parole le rapport et continue la lecture en déclarant que : « Ces MENS sont impliqués dans tous les domaines de la criminalité itinérante et agissent en commandos. Ils utilisent des véhicules volés, de grosses cylindrées et se montrent souvent violents. L'ouverture des frontières, la libre circulation des personnes et l'immigration clandestine ont généré un afflux d'étrangers en provenance des pays de l'Est. Pour échapper à l'expulsion, ces délinquants déclinent de fausses identités et font des demandes de statut de réfugié politique ou d'asile territoriale... etc... etc... ». Après, elle conclut sa déclaration en inter-

pellant Mme BAVAY : « Alors Mme BAVAY, vos gens du voyage pour lesquels vous sollicitez, une fois de plus, une ponction sur les impôts de nos compatriotes, ne sont pas pour la plupart, des guitaristes émouvants ou de beaux violonistes qui parcourent les routes dans leurs roulottenon...malheureusement ce sont pour la grande majorité des clandestins et de surplus délinquants. »

Selon le MRAP, ces propos relèvent d'une part du délit de la provocation publique à la haine raciale prévu et réprimé par l'article 24 alinéa 8 de la loi du 29 juillet 1881 et d'autre part, du délit de la diffamation à caractère raciste, délit prévu et réprimé par l'article 32 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881. Le vendredi 28 mai 2010, le MRAP a reçu le réquisitoire du 25 mai 2010 du Procureur de la République qui demande le renvoi de Mme Marie-Christine Arnautu devant le Tribunal Correctionnel. L'audience de plaidoiries se tiendra le vendredi 8 juillet 2011 à partir de 13h30 à la 17^{ème} Chambre correctionnelle du TGI de Paris.

MRAP c/ Marie-Christine ARNAUTU

Le Service juridique du MRAP avait été saisi par Martine Platel, responsable de la commission « Gens du voyage » du MRAP, sur les propos tenus par Marie-Christine Arnautu, élue FN au Conseil régional d'Ile de France, tenus le 22 décembre 2008, sur les minorités non sédentarisées (MNS). Le Service juridique a demandé à Maître Kamel

CINQUIÈME AFFAIRE : INJURE À CARACTÈRE RACIAL

MRAP TESSIER LAULAN C/ « Route des Roms » « C DANS L'AIR » - Maître Gérard Taieb, avocat au Barreau de Paris
Attente de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris : le 1^{er} juillet 2010

Le 7 mai 2009, la 17^{ème} Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné M. Marc TESSIER, directeur de publication de la chaîne de télévision France 5, ainsi que M. Yves-Marie LAULAN, l'un des participants à l'émission « C DANS L'AIR » du 11 février 2005, intitulée « Délinquance : la route des Roms », pour avoir diffusé et tenu dans cette émission des propos constitutifs du délit de provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, en l'espèce à l'égard des Roms.

Détail des propos tenus par M. Yves-Marie LAULAN lors de l'émission d'Yves CALVI : « On insiste beaucoup, et peut-être à juste titre, sur l'aspect « criminalité » de la communauté rom, mais il faut s'interroger aussi sur la façon dont ils sont en mesure de gagner leur vie et référons-nous par conséquent à la Roumanie. En Roumanie, on estime que, à peu près un cinquième de la communauté des « Gitans » est vraiment criminogène et se livre à des activités de délinquance. 50%, m'a-t-on dit, des prostituées à Bucarest sont des « gitanes », je ne suis pas sûr du chiffre, je ne lui ai pas comptées, mais c'est quand même un chiffre

assez considérable. (...) Beaucoup de vols, de cambriolages et même d'assassinats, hélas, sont attribués à la communauté rom d'origine française »

M. LAULAN a été condamné à une amende de 3 000 euros, Marc Tessier, en tant que directeur de la publication, devra payer 5.000 euros. Ils devront également verser solidairement 1.000 euros de dommages et intérêts au MRAP.

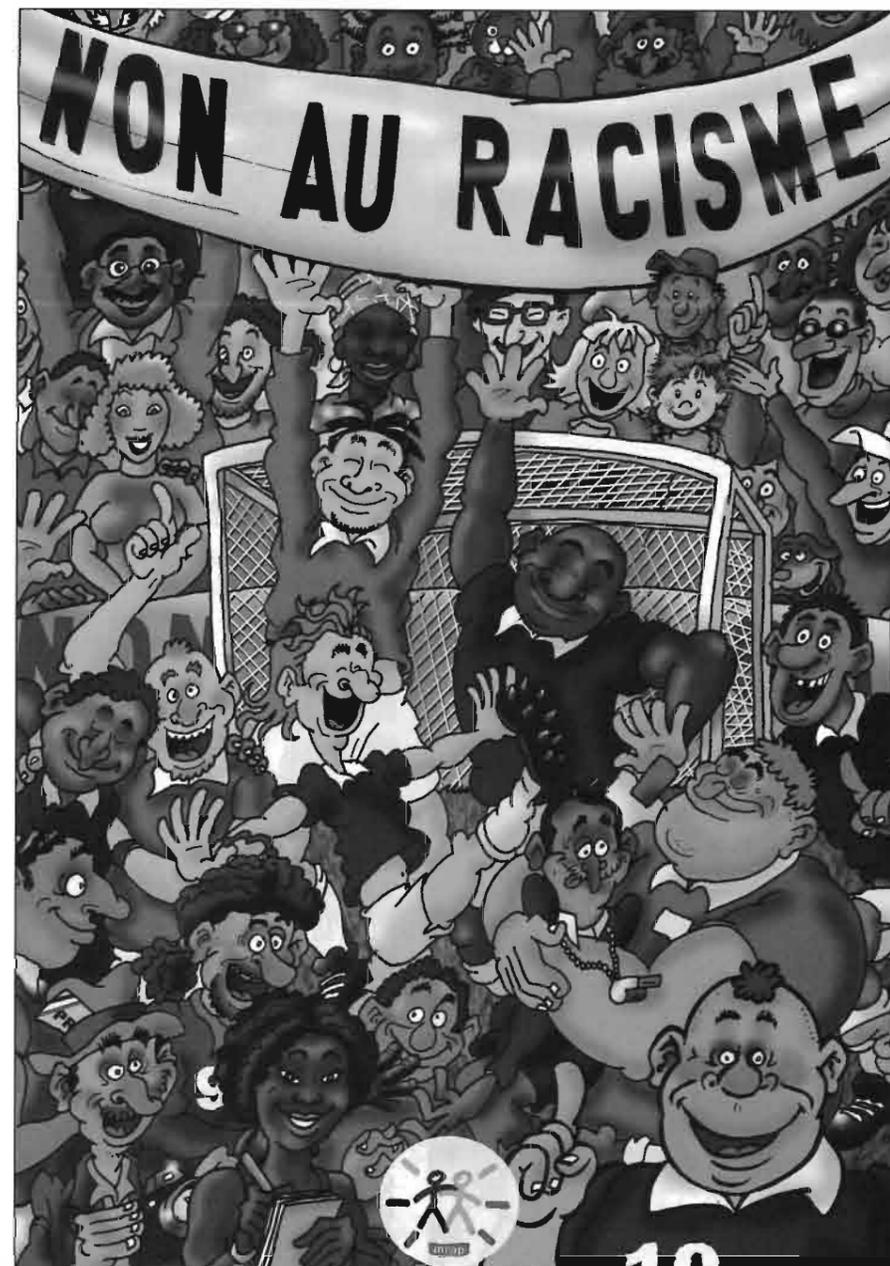
Les parties condamnées ont fait appel. Le MRAP a plaidé, les 14 et 15 avril 2010, devant la 11^{ème} Chambre de la Cour d'appel de Paris. Cette dernière rendra son arrêt le 1 juillet 2010. Le 5 juillet 2010, M. Marc Tessier, directeur de

publication de la chaîne de télévision France 5, condamné en première et deuxième instance dans l'affaire visée en référence, avait formé un pourvoi en cassation.

Le 7 juin 2011, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a considéré que « les propos retenus à l'encontre de Monsieur LAULAN ne peuvent constituer le délit de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale » dès lors que « les propos litigieux, portant sur une question d'intérêt public relative aux difficultés d'intégration de la communauté rom, ne dépassaient pas les limites admissibles de la liberté d'expression. »



Sport : racisme sur le terrain



A la fin du mois d'avril 2011, des cadres techniques du football français ont proposé d'introduire une sélection discriminatoire dans les centres de formation.

Il s'agissait d'imposer des quotas de recrutement basés sur l'origine supposée de jeunes Français tout en déplorant le faible recrutement de « petits gabarits blancs » au profit des « grands, costauds, puissants, les black » ; ils en concluaient que « le jeu, c'est l'intelligence, donc c'est d'autres types de joueurs ».

Le MRAP s'est élevé contre cette honte par un communiqué de presse diffusé le 2 mai 2011. Il y dénonçait des « considérations morphologiques et intellectuelles qui relèvent des stéréotypes racistes les plus éculés » et qui constituent « une offense, tant à l'esprit sportif qu'aux valeurs fondamentales de la République (...) ».

Au-delà de cette affaire, rappelons qu'en 2009, la Fédération Française de Football, au motif de lutter contre les trafics de jeunes joueurs, imposait de ne plus délivrer de licence aux mineurs étrangers ayant moins de 5 ans de résidence en France. »

Différences revient ce trimestre sur le racisme et les discriminations dans le foot par le biais d'interviews et de reportages.

« OUVRIR UNE ÉCOLE DE FOOT C'EST FERMER UNE PRISON »

VICTOR HUGO.

Interview de **Éric Thomas**,
Président de l'Association française de football amateur

Eric Thomas est le président de l'Association française de football amateur.

Le 13 mai 2011, il signait une tribune dans l'Humanité intitulée « Si Victor Hugo était encore de ce monde, il dirait : « Ouvrir une école de foot, c'est fermer une prison » ». Différences l'a interrogé pour lui faire préciser son propos.

Q. Vous dites que le discours politique raciste a gagné le foot et que le modèle d'intégration est aujourd'hui en panne en France. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là ?

E.T. : Le football ne vit pas dans une bulle à l'extérieur de la société, il en est le reflet passionné et connaît les mêmes interrogations, les doutes et les peurs qui traversent notre société.

Il faut retrouver des valeurs et un vrai projet collectif, c'est le message que nous avons tenté de porter avec la candidature de notre équipe à la présidence de la FFF, autour de « 30 propositions pour changer le foot ». Notre modèle d'intégration n'est pas à rejeter en bloc, il faut encourager les initiatives et les bonnes pratiques plutôt que stigmatiser ou décourager les bonnes volontés...

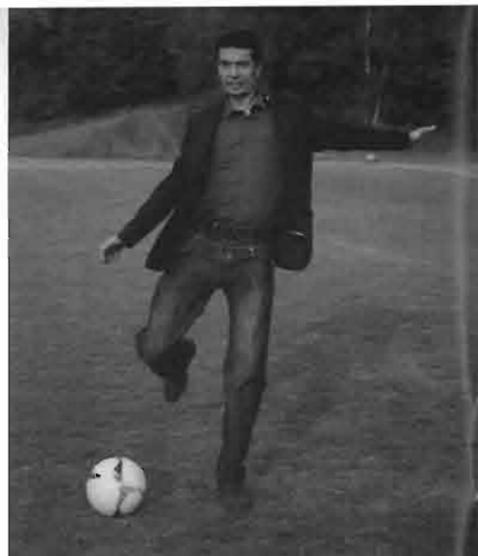
Dans le football, nous voulons inverser la tendance (chute de 8% des licenciés, départ de 15% des dirigeants bénévoles cette année) en aidant les actions novatrices pour lutter contre la violence par exemple, plutôt qu'en sanctionnant et en pénalisant (proposition de supprimer progressivement les amendes aux clubs).

On mesure les résultats négatifs sur les terrains comme dans la société. Il n'est pourtant pas trop tard pour agir, c'est aussi une question de volonté.

Q. Pensez-vous que le football amateur est dans la même situation ?

E.T. : Le foot amateur travaille tous les jours à plus de mixité sociale, d'échange, de partage et de fraternité.

Tout n'est pas parfait, mais grâce au travail des 18 000 clubs, des 350 000 bénévoles, des éducateurs, des arbitres, des parents..., le lien social tissé par le football est vital dans notre pays, mais il est rendu de plus en plus difficile par l'asphyxie de nos clubs, le peu de moyens proposés par la FFF, le manque de concertation et l'absence de considération !



Q. Quelles sont vos solutions pour remettre le jeu et le plaisir au centre du football ? Et pour la France ?

E.T. : Revenir aux vrais valeurs du sport : plaisir, respect, esprit d'équipe, fair-play, convivialité et solidarité... Développer la pratique du football diversifié et de loisirs, réduire les contraintes d'accès au football. Nous préconisons un ambitieux programme de féminisation du football pour permettre aux femmes et à la diversité (affaire des quotas) de prendre des responsabilités accrues. C'est une priorité pour le football et pour la société.

Q. Le MRAP, dans le cadre de sa campagne contre le racisme dans le sport, a eu l'occasion de rencontrer des équipes de foot amateur, notamment à Tremblay-en-France (voir notre reportage). La demande des éducateurs semble très forte en matière de soutien à leur travail face au délaissement dont ils se sentent victimes. Êtes-vous d'accord avec ce constat et quelles sont vos propositions pour entendre ces revendications ?

E.T. : Nous partageons pleinement ce constat. C'est cet immobilisme de la FFF dont nous nous sommes indignés. Nous avons alors choisi de nous engager pour faire entendre une voix nouvelle et dire quel football, quelle société nous voulons pour demain.

Nous souhaitons créer un statut de dirigeant bénévole, former massivement les amateurs, développer le football rural, mettre en œuvre des actions culturelles (« Jour de foot au musée »), de santé (« Bien manger, bien jouer ») et de Coopération internationale... Enfin, nous proposons un nouvel élan démocratique, avec l'élection du président de la FFF par les 18 000 clubs de France, en plus des seuls 266 grands électeurs.

LE SPORT N'EST PAS FACTEUR D'INTÉGRATION EN SOI

Par **Jean-Philippe Acensi**, Fondateur de l'Agence Pour l'Éducation par le Sport (*).



De nouveau, le sport français le plus populaire est plongé dans des turpitudes qui affaiblissent son action et sa dimension sociale. Cette affaire des quotas soulève plusieurs questions: le foot français serait-il raciste? Faut-il aujourd'hui traiter simplement du racisme ou élargir le débat à la diversité, l'interculturalité ou l'éducation? Comment les instances et les acteurs locaux répondent-ils à cette question?

Le racisme est un problème qui gangrène notre société. Il est le fruit d'une méconnaissance de l'autre et de sa culture, qui entraîne souvent incompréhension et peur. Le contexte socio-économique alimente encore plus ces a priori sournois. Depuis ses débuts, l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) contribue à lutter contre les inégalités sociales. Plongés pendant trois ans au cœur des quartiers populaires pour analyser l'impact sportif des clubs dans les zones urbaines sensibles (ZUS), nous avons pu constater sur le terrain l'aggravation de la fracture sociale entre les quartiers populaires et le reste de la société. La misère sociale, le repli sur soi, le manque parfois de connaissance de l'autre engendrent ce mal-être et cette difficulté à bien vivre ensemble qui touchent tous les domaines de notre quotidien.

Le football n'échappe pas à la règle. Comme le dit Michel Serres, la question de la compétition, qui se résume à « *qui va gagner?* », est devenue la principale préoccupation irriguant l'action des acteurs du football (professionnels, amateurs et institutionnels). Pourtant les pratiques sportives sont aussi des pratiques sociales

qui doivent contribuer à l'épanouissement personnel. Depuis plus de quatorze ans, le programme « *Fais-nous rêver* » de l'appels a repéré plus de 100 initiatives locales par an, proposant des projets basés sur l'éducation et la diversité des publics.

Ces projets sont à la fois le parent pauvre du sport et sûrement le renouveau du foot français, dans leur capacité à inventer et à créer de la solidarité dans le sport.

À Évreux, par exemple, le football est un lieu de réapprentissage des règles de bon comportement en société en lien avec le collège. À Strasbourg, le club s'occupe des personnes sans domicile fixe. Cependant, pour être efficaces, ces initiatives nécessitent d'être menées avec d'autres acteurs aux compétences sociales, éducatives, voire économiques.



Sans cela, les actions restent trop isolées et réduisent les résultats dont pourrait bénéficier le projet dans un environnement plus solidaire et ouvert. Les multiples campagnes de lutte contre le racisme ne suffisent pas pour aider le monde sportif à lutter contre un mal qui gangrène aujourd'hui la vie des quartiers.

Ce problème dépasse le cadre du foot. L'ensemble des acteurs sportifs concernés (associations, institutions, médias, champions, fédérations...) doit aujourd'hui prendre position et agir individuellement et collectivement pour faire évoluer le sport. Suite aux 3^{es} Rencontres de l'éducation par le football, en novembre 2010, l'Apels a lancé l'idée d'un pacte civique du football.

Rédigé sur la base du vécu des clubs amateurs et de leur difficulté à assumer leur mission sociale et éducative, ce pacte sera un outil local de discussion, de rencontre et de dialogue entre acteurs de terrain, experts, chercheurs, collectivités locales, partenaires privés, médias.

Il propose ainsi de créer un nouveau métier, celui d'éducateur social par le sport. Cette profession, entre la médiation et le travail de prévention spécialisé, aurait pour objectif de façonner un véritable corps d'éducateurs formés et impliqués sur l'aspect solidaire et interculturel du sport. Il implique également le rôle des collectivités dans l'accompagnement social des clubs, trop peu soutenus dans leur engagement.

Comme le rappellent les résultats de la recherche-action de l'Apels auprès des clubs, le sport n'est pas intégratif en soi. Pour le devenir, il faut reconnaître son caractère social afin que bien-être physique et moral se conjuguent. Participer à tisser un lien social, agir pour l'insertion, ce sont des missions à remplir pleinement par l'éducation par le sport, dans le respect des cultures de tous.

Jean-Philippe Acensi

(*) Coauteur du livre
« *Le sport ne sert pas qu'à faire des champions* »,
Éditions Les Carnets de l'Info.
Article paru dans l'Humanité du 13 mai 2011.



ENTRETIEN

AVEC MOHAND AÏT OUFELLA, PRÉSIDENT DU CLUB DE TREMBLAY « STOP LA GALÈRE »

Mohand Aït-Oufella, ingénieur d'études à l'INSERM, est le fondateur du club de football « Stop la galère », un des clubs les plus originaux du championnat. Nous l'avons rencontré à la faculté de médecine de Bobigny, où il travaille.

Quant et comment s'est créé « Stop la galère » ?

« Stop la galère » a d'abord été une association créée en 1996. A l'époque, la municipalité travaillait avec les jeunes jusqu'à 17 ans, après il y avait les services jeunesse, et après plus rien. On voulait créer une association et on s'est retrouvé dans un local à 80 personnes. On cherchait un nom; un copain a regardé une affiche qui disait « Stop la fumée » et il a dit « Les gars, je crois que ça sera "Stop la galère" ». Donc nous avons créé l'association « Stop la galère » au sein du quartier du grand ensemble. Nous avons créé une association entre copains pour essayer d'avoir des petits budgets pour partir en vacances ou faire des sorties culturelles, etc. Nous avons amené des petits jeunes à la Rochelle, à Marseille, on a fait des sorties pour voir des concerts ou des films avec des minibus. Cela a touché plus d'une centaine de jeunes, mais à chaque fois, on partait en petits groupes. On négociait avec la mairie pour avoir un véhicule, des hébergements et des transports.

Quel était l'objectif de l'association ?

On voulait faire en sorte que les jeunes prennent des responsabilités, bougent un peu au sein de la ville. On faisait aussi du soutien scolaire informel, on préparait les jeunes pour le bac. Avec quelques personnes-ressources on s'entraînait, pour la recherche d'emploi, la justice, les demandes de logement. Ce genre d'activité a été une constante de l'association, même quand on mettait les autres activités en veilleuse.

A quel moment l'association « Stop la galère » s'est transformée en club de foot ?

En août 2005, il y avait déjà une tension. C'était l'époque, en tout cas par chez nous, où l'on constatait un repli communautaire. Les gens ne se différenciaient plus par quartiers, comme avant, mais par communautés. C'était un peu tendu. On a donc essayé de remédier à ça, car on voyait les choses partir à la dérive, alors qu'avant, notre quartier était un village. On voulait retrouver ça, cette époque où il n'y avait pas de communautés ; c'était la misère

sociale qui nous liait, et rien d'autre. On a donc commencé à revoir la municipalité, notamment les acteurs sociaux de la ville, pour les mettre en garde sur ce repli communautaire. En novembre 2005 ont eu lieu les émeutes dont tout le monde a entendu parler, et c'est à ce moment-là que l'on a voulu reprendre le sport et faire bouger les gens. Les terrains de sport venaient d'être refaits, dont de nouveaux terrains synthétiques, mais ils étaient fermés. Si on voulait jouer simplement, sans règles, sans structure, c'était impossible. Nous, on était toujours habitué à jouer comme on voulait, et finalement on a sauté les grilles pour aller jouer quand même. Il y a eu un petit clash avec les gardiens et leurs responsables, et de là, on nous dit qu'il fallait que l'on soit structuré si on voulait jouer. Or, l'association, on l'avait déjà avec « Stop la galère », et on a officialisé ça.

**Lorsque vous avez fait ça, vous aviez une idée de ce que ça allait devenir ?**

Non, pas du tout. On avait juste l'idée de s'occuper, de faire du sport, de s'entretenir, avec les copains du quartier, mais ouvert à tout le monde, à tout Tremblaysien et même des gens de l'extérieur. On a acheté des chabubles et des ballons. A certains moments, on était plus de 100 personnes le dimanche après-midi. De mon côté, je suis partisan de ne pas diriger, d'être là et d'amener ce qu'il faut pour pouvoir jouer, mais pas décider pour tout le monde. Les gens doivent se responsabiliser, se prendre en charge, être

autonomes, décider eux-mêmes. Des fois, au début, on perdait du temps pour faire les équipes, car même si cela traînait, je laissais faire. Que les joueurs prennent deux minutes ou deux heures pour faire les équipes, je n'intervenais pas. C'est en agissant ainsi que l'on crée de la communication et des rapports entre les gens. Il fallait faire les équipes à chaque rencontre, et à chaque fois les équipes étaient différentes. Chacun essayait de prendre les meilleurs d'abord, ensuite les moins bons. D'un seul coup, le repli communautaire que l'on avait observé dans les quartiers avant disparaissait complètement sur le terrain : au lieu de prendre son copain dans l'équipe, on prenait d'abord le meilleur pour gagner. Comme il n'y avait pas trop de directives, au début, il y avait surtout des rapports de forces : un petit coup d'épaule, le joueur tombe, et il y a faute automatiquement qui

était contestée ; on assistait à de réelles tensions quelques fois. Il n'y a jamais eu de bagarre ; on se tient, on s'engueule, mais il n'y a jamais eu de coups qui partaient. Au début, un tackle déclenchait des tensions, mais par la suite, si le tackle était régulier, celui qui s'était fait taper se faisait chamberer par ses copains parce qu'il s'était fait prendre le ballon. Petit à petit, les choses ont commencé à se structurer. Les gens arrivent à l'heure, ils sont plus aptes à se prendre en main. Au début, il fallait que je sois là du début jusqu'à la fin; maintenant, que je sois là ou pas, les choses se gèrent toutes seules et ça se passe très bien.

Oui. D'ailleurs, pour un observateur extérieur, le match mixte a vraiment été de très bonne tenue et il y avait une bonne ambiance. Vous pouvez nous parler de ce match ?

C'était la première fois qu'un tel match a eu lieu. Nous, on s'entraîne à côté de l'équipe féminine toutes les semaines, et à chaque fois on les regarde jouer, elles jouent bien. Elles, c'est la culture football, alors que la plupart qui jouent avec « Stop la galère » n'ont jamais joué dans un club; c'est avec nous qu'ils ont appris à jouer en équipe. Donc il y a des personnes très différentes dans les deux groupes, mais on a toujours eu des bonnes relations avec l'équipe de filles. Quand on m'a contacté pour faire le match mixte contre le racisme et les discriminations et que j'ai ensuite demandé aux joueurs, personne n'a rien dit de négatif, tout le monde voulait le faire. Il n'y avait pas de réticence à jouer contre des filles.

Et c'est très bien, car au début, je ne savais pas comment ça allait être pris, mais tout le monde voulait jouer ce match. C'est vrai que lorsque l'on a à faire avec des discours racistes qui présentent les hommes des quartiers populaires comme des machistes et que l'on se retrouve devant ce spectacle d'un match mixte qui s'est très bien passé, on ne peut que constater la différence entre la réalité et les délires racistes que l'on entend. C'est vrai que même avec des jeunes qui sont pratiquants et qui font la prière, il n'y a eu aucun problème. L'important, de toute façon, et c'est ma conviction, c'est qu'il faut faire les choses et après, tirer des conclusions. Mais plein de gens ferment la porte au lieu de d'abord laisser les gens entrer pour voir.

Comment « Stop la galère » en est venu à jouer en championnat ?

Au bout de 2 ans en foot loisir, il y a eu le besoin de compétition. Il y avait l'idée de faire une équipe, un club. De mon côté, créer un club pour faire un club, ça ne m'intéressait pas. On a d'abord essayé de se mettre avec le club de Tremblay, mais ils étaient plus ou moins d'accord. Alors on a créé notre club parce qu'on n'avait pas notre place avec eux. Mais je comprends le club de Tremblay : ils ne savaient pas où on allait. En plus, avec notre nom, quand les gens voient « Stop la galère », ils se demandent ce que c'est. Surtout que maintenant on joue en championnat de district en 3^{ème} division.

Comment ça se passe lorsque vous rencontrez des équipes extérieures ?

Au niveau du district de la Seine-Saint-Denis, toutes les équipes ont une histoire, des petits jeunes, une culture footballistique alors que nous, on est une équipe de séniors et la plupart n'ont jamais joué en club de leur vie. Souvent, quand on rencontre les autres



Jc dulieu sur le terrain pour mettre hors jeu le racisme

personnes, qui sont de même origine que nous, on a toujours été discriminé comme une équipe de cité. On se retrouve avec des gens qui ont la même couleur que nous et qui nous discriminent en disant : « C'est quoi cette équipe ? C'est une équipe de cité, ça joue pas au foot. ». Ils nous renvoient une image négative et nous, on essaie de faire en sorte que ça marche bien. Même au niveau de l'arbitrage, on observe ça : dès qu'il y a un petit tackle pas bien méchant, l'arbitre en fait généralement un truc de fou.

Des fois, il y a des cartons rouges qui pleuvent sur des trucs qui, pour nous, ne sont pas bien graves. Quand ils voient « Stop la galère », ils se disent « Ca va être quoi cette équipe ? ». Il y a plein d'arbitres, par exemple, qui, lorsqu'ils doivent nous arbitrer, se font remplacer. Mais ça se passe toujours bien. J'ai souvent des coups de fil d'autres équipes qui m'appellent avant le match pour savoir qui nous sommes et si les matchs vont bien se passer.

Je leur dis que ça se passe toujours bien et que l'on a de bonnes installations. Généralement, je leur dis d'aller voir le site du district afin de voir le nombre de cartons qu'on a eus, et pourquoi. On n'a jamais eu de bagarre générale. Les seuls cartons qu'on prend, c'est même pas des actions de jeu : c'est des contestations d'arbitrage, pas des mauvais gestes. Un joueur va être sifflé hors jeu alors qu'il ne l'était pas, il va s'énerver en gueulant et se prendre un carton (rires).

A votre avis, est-ce que le fait que l'équipe « Stop la galère » évolue en championnat peut permettre de faire changer les mentalités et les a priori envers les personnes venant des quartiers populaires ?

Ca fait trois ans que nous sommes en club et qu'on rencontre d'autres équipes, on commence à nous prendre au sérieux. Les gens voient que par rapport aux joueurs et à la réputation de notre équipe, ça se passe bien. Les gens commencent à le savoir et on commence à nous appeler pour faire des matchs amicaux, nous inviter dans des tournois. On peut dire que maintenant, on a fait nos preuves. Par contre, quand on rencontre des équipes qui ne sont pas dans notre district [Ndlr : la Seine-Saint-Denis] qui entendent parler de « Stop la galère » pour la première fois, on retrouve les mêmes a priori envers nous. Certains mettent trois arbitres au lieu d'un parce qu'ils pensent que ça va dégénérer;

certaines équipes qui ont les moyens et qui ont peur mettent de l'argent pour avoir un encadrement plus fort.

Et pour vous, derrière ce genre de comportements, il y a des a priori - peut-être inconscients - racistes ? Pensez-vous qu'ils agiraient de la même façon avec une équipe d'un autre département que la Seine-Saint-Denis ?

Non. Ils n'agiraient pas de la même façon. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est des a priori racistes, mais c'est vrai que les gens ont des a priori : ils pensent que ça va être Beyrouth ou Bagdad. En plus, il faut dire que le public qu'on a est le public le plus difficile de Tremblay. C'est un public en marge. Certains joueurs ont déjà fait de la prison, ont mal tourné, ou ont arrêté l'école très tôt. Si on s'est créé, c'était pour faire bouger ceux-là. Ce qui est dommage, c'est que certains, qui étaient super bons au foot vers l'âge de 14-16 ans, se retrouvent à être en marge, à ne plus avoir une hygiène de vie correcte, à faire n'importe quoi. Ceux-là, on en a récupéré plein qui ont retrouvé leur niveau d'avant. Certains ont été récupérés par le club de Tremblay pour jouer dans une meilleure division ou ont été tenter leur chance dans des clubs plus huppés, par exemple en division 3 en Espagne, en division 2 en Italie. Ca, ça nous a fait plaisir. C'étaient des gens qui étaient exclus et marginalisés.

Si « Stop la galère » les avait exclus, ça aurait fait une double peine. On a considéré qu'aujourd'hui quelqu'un pouvait péter les plombs, mais on l'acceptera comme si rien ne s'était passé. Bien sûr, on n'oublie pas ce qui s'est passé, mais on en fait abstraction, et si tout se passe bien, tout le monde est ensuite content. On a essayé d'agir différemment que la plupart du temps : ailleurs, à la première incartade on est mis dehors, et plus moyen de revenir. Chez nous, certains ont fait une, deux, trois conneries, maintenant ce sont eux qui donnent l'exemple, qui veulent que les autres réussissent; ce sont d'ailleurs eux qui sont le plus impliqués dans le club.

La municipalité, des gens qui connaissent un peu le foot ne nous donnaient pas une semaine d'existence : ils estimaient qu'il y aurait trop de problèmes. Ca fait 4 ans qu'on existe. Si on n'a pas la force morale et la force de caractère pour pouvoir gérer tous ces problèmes là et avoir de l'énergie, au bout de deux minutes, on arrête : la banlieue c'est ça. Grâce au foot, plein de gens, plein de générations viennent nous voir : des pères de familles, des jeunes qui font leurs études, des jeunes qui sortent de prison, des marginaux, tous les quartiers, toutes les communautés, il y a même des gens extérieurs à Tremblay. Du moment que la personne vient là pour jouer au football, elle est la bienvenue.

STOP LA GALÈRE

Deux jours après cet entretien, je me suis rendu à Tremblay-en-France à l'invitation de Mohand pour suivre l'entraînement de l'équipe « Stop la galère ». Ce jeudi 15 avril 2010, à 19h30, les médias nationaux rapportent que des jeunes tremblaysiens venaient de piquer une caméra à France 3 et de casser leur matériel de prise de son. De mon côté, je suis arrivé à Tremblay à 20h. Après un coup de fil à Mohand, je pars le retrouver au centre-ville à pied ; dès que je le retrouve, nous partons à pied au stade : j'aurai ainsi traversé tout Tremblay dans un calme tranquille. Pas d'ambiance d'émeute, pas de bus assiégés, bref : l'ordinaire que les médias ne montrent pas, face à un caillassage sporadique monté en épingle des heures durant et sur des colonnes entières. Moi, je pourrais remplir un journal entier de ce qui est bien à Tremblay...

Au stade, une cinquantaine de sportifs de 18 à 40 ans sont déjà sur le terrain en tenue. Certains s'échauffent, d'autres se font des passes. Chacun vient dire bonjour à Mohand. Tout le monde se salue et se sert la main chaleureusement. Tous me saluent aussi. Les gens arrivent encore après notre arrivée, dont deux hommes qui se marrent comme des baleines en avertissant tout le groupe que France 3 vient de se faire piquer sa caméra. Quelqu'un lance en plaisantant : « Quelqu'un veut acheter une caméra ? », suivi de rires. En discutant après avec les personnes autour du stade, on comprend aisément que tout ceci est une revanche bien ironique sur ces médias qui viennent à Tremblay seulement pour y filmer ce qui ne va pas. L'expérience de « Stop la galère », le travail de Mohand,

ça, personne ne vient le filmer. Jamel, sur le banc de touche, en profite pour dire qu'il a été contacté par deux médias nationaux qu'il a envoyés bouler parce qu'ils voulaient filmer des caillassages de bus.

« S'ils veulent filmer les choses positives, je les emmène. Mais le reste, pas question. ». S'en suit un laïus sur les médias, sur le manque de modèles positifs dans les quartiers populaires dont les médias sont responsables. Un homme, sur l'autre banc de touche, m'interpelle : « Monsieur ! C'est pour quel média ? ». Je lui réponds que je ne suis pas un journaliste, mais que je travaille pour le MRAP. S'en suit une discussion sur ce qu'est le MRAP. « C'est Fadela Amara ? C'est ça ? » Je prends l'affront en fronçant les sourcils, mais Mohand vient à ma rescousse : « Si ça avait été Fadela Amara, je l'aurais pas amené ! ». Du coup, j'explique

un peu ce qu'est le MRAP, je glisse que le lendemain on a un procès avec Brice Hortefeux et je commence à parler du MRAP. On me parle d'Eric Zemmour, du racisme ordinaire. Finalement, la discussion aboutit sur les moyens de lutte contre le racisme et sur ce que le MRAP peut faire devant les déferlements racistes que tout le monde constate aujourd'hui. Ce sera une constante de toutes les interventions de la Fédération 93 à Tremblay : les jeunes sont très demandeurs de méthodes, de moyens pratiques de lutter contre le racisme et de faire avancer les choses; tout ceci laisse un sentiment que nous échouons à faire avancer les choses et à donner à ces populations des réponses concrètes. L'exemple de « Stop la galère » montre bien à quel point un bon encadrement permet de laisser s'exprimer tout un tas de potentialités.

La discussion reprend ensuite avec Mohand, et il m'explique cette fois-ci plus en détail le spectacle que j'ai sous les yeux. Depuis notre arrivée, Mohand n'a pas donné une seule directive : un groupe de 4 personnes s'est constitué de lui-même pour faire des équipes (ce n'est jamais les mêmes d'un jour sur l'autre), les équipes ont été formées dans un joyeux brouhaha, et les matchs ont commencé.

Mohand insiste bien sur sa méthode, qui consiste à laisser les joueurs eux-mêmes s'autoréguler. Mohand insiste sur le nécessaire apprentissage qu'il provoque par sa façon de faire. « Regarde, me dit-il. Je ne fais rien, je ne donne aucune directive, et comme ça, ça crée des liens, les gens se parlent, apprennent à faire des choses ensemble. Si on donne des directives, on ne donne pas les moyens de s'organiser. Beaucoup ont appris comme ça à gérer d'autres aspects de leur vie. » Et il me parle d'un des joueurs qui est venu l'entretenir avant le match sur un boulot qu'il avait en vue et sur les moyens d'aller décrocher ce job. Il passe ensuite en revue les différentes personnalités présentes sur le terrain : « Lui, c'est le plus âgé ; lui, il joue dans une équipe dans le Nord mais à chaque fois, il revient jouer ici pour l'ambiance; lui a joué dans une équipe nationale en Afrique ; lui, c'est Mondo, qui vient de réaliser un film « Mauvais choix » qui passe sur la TN T; etc. ». Je lui fais remarquer que sur le terrain, ils sont nettement supérieurs au nombre de joueurs requis dans une équipe de club. Il me dit avec un sourire que son club est le seul où, quand quelqu'un ne peut pas jouer, plein d'autres sont contents. En fait, il tourne avec un potentiel de 100 joueurs pour une équipe de 11. « Une fois, me dit-il, on était 17 pour jouer, alors que le maximum à déclarer est 14. Et on ne peut pas faire plus d'équipes, parce qu'il n'y a pas d'encadrement. »

Mohand insiste ensuite sur le rôle de la municipalité. Bien que celle-ci le soutienne déjà en mettant des moyens à sa disposition (terrains, remboursement des déplacements, ...), il déplore la façon dont est considéré son groupe, c'est-à-dire avec tous les a priori que l'on porte sur des prétendus mauvais garçons de banlieue. « Ils ont peur que ça se batte, que ça fume [Ndlr : du hash]. ». Mohand précise encore qu'il n'y a jamais eu de dégradation quelconques ni aucune bagarre. « Y'a même jamais eu un vol ! Et pourtant, tu vois : les téléphones sont posés dans les coins, les sacs, toutes les affaires sont par terre sans surveillance. ». Il insiste beaucoup sur les a priori dont on entache son club et ses joueurs, sur le fait que si ses joueurs geulent un peu et jurent comme des charretiers, ce ne sont que des mots. Au moment où l'on parle, on voit un grand type débouler derrière nous, en train d'essayer à tout prix de récupérer le ballon avant qu'il ne dépasse la ligne de touche. Au moment où il passe celle-ci et que le ballon est perdu, il s'élançait pour donner un méga-coup de pied dans le ballon en prenant un élan d'enfer, mais se ravise au dernier moment en jurant comme un charretier. Ce geste illustre ce que Mohand me disait trois jours avant, quand les arbitres de championnat collaient des cartons à ses joueurs sur des dérapages verbaux exclusivement.

Une fois passé l'événement, Mohand reprend son discours sur la municipalité et la frousse qu'elle a de certains de ses enfants. « On n'a pas de salle. Si on me donne une salle, il faut qu'il n'y ait personne au-dessus et il faut qu'on me laisse faire. Mais les gens ont peur que ça tourne mal. » C'est incroyable comment le décalage entre ce président de club qui fait tourner un groupe dont personne ne veut ailleurs, et une municipalité qui est tétanisée devant une population qu'elle ne sait pas gérer et dont elle se sent visiblement étrangère, ressort du discours de Mohand. Mais il n'est ni amer, ni rancunier, et il se définit d'ailleurs comme un homme libre, intègre, fidèle à ses valeurs ; du moment que son club tourne et qu'il permette à tout un tas de gens en marge d'avoir un endroit où ils peuvent s'exprimer avec leur individualité, c'est tout ce qui importe.

Nous reviendrons à pied ensemble en traversant tout Tremblay. Il est 22h15. Tout est calme dans Tremblay. Je me mets à penser que si TF1 venait filmer les entraînements et les matchs de « Stop la galère », il y aurait encore plus de monde sur le terrain qu'il n'y avait ce soir-là. Mais on préfère stigmatiser des populations au lieu de mettre en valeur les potentialités qu'elles recèlent en elles.

Pantchovila

LE PEUPLE TUNISIEN VA DE L'AVANT

Si un tel bouleversement politique a jailli en Tunisie et traverse encore la société dans toutes ses profondeurs c'est avant tout pour misère et chômage subis par le peuple, à cause d'une injustice sociale provocante, de la corruption d'État, d'un régime d'autocratie et de violence policière, installé par le clan Ben Ali et ses affidés depuis des décennies.

Quelques chiffres significatifs : sur une population de 10 millions, 700 000 personnes sous le seuil de la pauvreté. A Sidi Bouzid, ville de l'une des régions les plus pauvres avec Kasserine, les taux de pauvreté touchent 41% et 39% de la population. Actuellement, si « la Révolution », avec un extraordinaire courage et une telle détermination, malgré l'assassinat de centaines de Tunisiens par le Pouvoir, a réussi à renvoyer Ben Ali et ses plus proches, elle, n'a pas encore opéré tout le changement en profondeur qui s'impose et le peuple doit faire face à une situation sociale et économique précaire.

Le tourisme subit une baisse importante d'activité, ce qui se répercute gravement sur l'artisanat, les services, en matière d'emploi et de chiffre d'affaires. Or la Tunisie est fondamentalement une société de petites entreprises, d'établissements de sous-traitance. Et comme la plupart des pays du Sud, son développement est pris dans les tenailles de la domination poli-

tique, occidentale/mondiale, aux mains des multinationales et des États prédateurs. Néanmoins « la Révolution » tunisienne a avancé et continue, souhaitons-le, à aller de l'avant.

Une liberté d'expression a vu le jour : plus de 70 partis politiques vont participer aux élections, l'expression orale et écrite se déploie de plus en plus librement ainsi que les rassemblements et manifestations. Le procès de Ben Ali doit se poursuivre pour trahison et crimes et pas seulement pour corruption. Les travailleurs de la Fonction Publique ont obtenu 4,6% d'augmentation de salaires et les intérimaires des secteurs administratifs et autour bénéficient d'un CDI à la place des statuts précaires antérieurs. Quant aux salariés du secteur privé, ils entament à leur tour des négociations, eux aussi avec la participation de l'UGTT (centrale syndicale tunisienne).

L'année scolaire a pu se conclure à peu près normalement pour les élèves, sans être retardés dans le passage des examens. Plus généralement, la loi de finances doit multiplier le budget par deux pour les régions les plus démunies. La population tunisienne immigrée (en France, au Canada, en Italie, en Suisse...) a tenu des assises (Université de Paris VIII) pour faire émerger un certain nombre de propositions en direction des autorités et forces de recons-



truction d'une Tunisie démocratique, de justice sociale et laïque.

Le rôle et la place des femmes n'y ont pas été traités comme une question secondaire et le problème des exilés tunisiens, mettant leur vie en péril dans l'espoir d'une vie meilleure et d'un emploi immédiat, n'a pas non plus été mis de côté.

En ce sens, c'est toute l'Europe, toutes les forces démocratiques françaises qui se trouvent interpellées : la solidarité avec les peuples en lutte et notamment avec le peuple tunisien, passe impérativement par des partenariats de développement basés sur l'égalité réelle, sur le respect véritable du droit de circulation et de vivre en famille, du droit de vote sans exclusion, ainsi que sur le droit d'asile selon les lois européennes et internationales de défense des droits de l'Homme et des valeurs universelles. Le peuple tunisien qui accueille des milliers de réfugiés libyens n'est pas en reste. Mais aussi, au quotidien, sur la lutte contre toutes formes de racisme. Et cela exige la mobilisation de chacun d'entre nous.

TLILI FATHI

Président de l'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens UTIT

Salah Hamouri, plus de six ans de prison et toujours aucune preuve

Paris, le 3 juin 2011

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) prend acte positivement de l'entretien accordé le 3 juin par Alain Juppé aux parents de Salah Hamouri, jeune franco-palestinien détenu arbitrairement depuis mars 2005 par les autorités israéliennes et condamné à sept ans de prison suite à un procès inique. L'AFPS rappelle que le tribunal militaire israélien qui a jugé Salah Hamouri n'a jamais apporté la moindre preuve du principal chef d'accusation, à savoir une intention supposée d'assassiner une personnalité religieuse israélienne.

« Salah Hamouri est détenu depuis plus de six ans sans que le tribunal militaire qui l'a jugé n'ait jamais pu produire une quelconque preuve démontrant sa culpabilité. Il devrait être libre » a déclaré Jean-Claude Lefort, président de l'AFPS et coordinateur du Comité de soutien à Salah Hamouri. « Sa-

lah n'est pas un criminel, mais la victime de l'occupation et d'un simulacre de justice » a-t-il ajouté.

Ce jeune Franco-Palestinien est accusé d'avoir eu l'intention de participer à un complot visant à assassiner le rabbin Ovadia Yossef, chef spirituel du parti Shas et d'appartenir à un mouvement de jeunesse proche du Front populaire de Libération de la Palestine (FPLP) - organisation qualifiée de terroriste par Israël bien que membre de l'OLP - dont il n'a jamais été membre. Compte tenu de l'absence totale de preuve, le tribunal militaire israélien par lequel il a été jugé a établi un « délit d'intention », délit qui n'a aucune base légale. Cette intention même n'a jamais été prouvée, ce qui confirme son innocence. Dans une lettre en date du 31 mars 2011, Alain Juppé a reconnu que les aveux de



Salah Hamouri - marchandés contre une peine moins importante que celle initialement requise - n'avaient été corroborés par aucun élément de preuve, et déclaré que le choix de Salah Hamouri de ne pas solliciter de demande de grâce était une « attitude respectable. »

Après cette rencontre, il reste une question majeure qui n'est toujours pas réglée, et ceci alors que Salah Hamouri est en prison depuis plus de six ans, à savoir sa libération. C'est ce que nous demandons avec d'autant plus de force que les esprits du Quai ne sont plus ceux qu'ils étaient il y a peu. Il n'y a pas d'alternative

Association France Palestine Solidarité (AFPS)

LYBIE : LES RAISONS INAVOUABLES D'UNE INTERVENTION

Texte collectif d'un groupe de militants

Après les interventions calamiteuses en Afghanistan et en Irak, faire admettre à l'opinion publique occidentale que l'intervention en Libye avait été décidée pour des raisons humanitaires représentait une gageure insurmontable, une escroquerie politique.

L'argument mis en avant - la lutte contre les agissements meurtriers d'un dictateur - s'est doublé dès le début par celui d'un soutien à une opposition libyenne bien discrète jusque là et dont les contours, la composition et le projet politique restent encore aujourd'hui bien imprécis. Ainsi personne ne sait ce que représente réellement le CNT si ce n'est qu'à sa tête se trouvent d'anciens ministres de Kadhafi, dont celui de la Justice qui occupait le poste de Président de la Cour d'Appel de Libye lorsque la peine de mort contre les infirmières bulgares et le médecin palestinien a été ratifiée.

Dans ce contexte, la réception par le président Sarkozy des émissaires des insurgés, la rapidité de la reconnaissance par la France du gouvernement de Benghazi montrent à l'évidence que l'intervention militaire et les modalités y afférant étaient programmées depuis un certain temps déjà et, qu'en la circonstance, on a assisté à un scénario écrit à l'avance dans lequel le déclenchement de l'offensive contre le régime Kadhafi a été décidé à la faveur des révolutions arabes, au moment le plus opportun.

Si la Libye a pu, à la fin de la décennie 80, être présentée comme un régime terroriste par les Etats-Unis et les gouvernements occidentaux, attentats de Lockerbie et contre l'avion d'UTA aidant, depuis quelques années, le gouvernement Kadhafi ne fait planer plus aucune menace jusqu'à devenir l'un des atouts maîtres des pays riches de la rive nord de la Méditerranée dans leur lutte contre l'immigration « clandestine ». Le rôle joué par la Libye dans le refoulement et l'enfermement d'immigrés sub-sahariens à destination de l'Europe et pour lequel elle reçoit de l'argent de l'UE ne peut être ignoré.

Les liens avec le Président du Conseil italien Silvio Berlusconi comme la réception officielle de Kadhafi par le président Sarkozy en décembre 2007 attestent du réchauffement des relations avec la Libye, en sorte que l'intervention ne peut avoir



pour raison la lutte contre une quelconque menace venant du régime de Tripoli.

Malgré les risques d'enlèvement et des coûts financiers énormes s'ajoutant à ceux des guerres en Afghanistan et en Irak, si Washington a « suivi » la France dans sa volonté d'intervenir en Libye, c'est bien parce que dans la balance des profits et pertes, l'intervention représente pour les Etats-Unis un certain nombre d'avantages majeurs.

► La chute des dictatures en Tunisie et en Egypte, l'intervention des peuples dans les choix politiques font craindre au gouvernement de Washington une perte de contrôle sur ces pays et une réactivation du rôle que pourrait dès lors jouer Kadhafi dans la construction d'un axe possiblement hostile aux Etats-Unis. En ce sens, la prise de pouvoir en Libye de forces dépendant directement de l'appui des Etats-Unis et soumises par là même à leur volonté, l'établissement d'un gendarme pour se prémunir des dangers potentiels pour eux d'une démocratisation qu'ils ne pourraient contrôler des pays arabes, représentent pour Washington, un élément de stabilité et une garantie face à une situation qui mettrait en cause leurs intérêts. A ce stade, après la mise à la porte de Moubarak, le principal allié de Tel Aviv dans la région, des considérations liées à Israël ne peuvent évidemment pas être ignorées.

► L'influence de Kadhafi dans les pays africains auxquels la Libye apporte un concours financier direct ou indirect par l'intermédiaire d'un grand nombre de travailleurs d'Afrique noire immigrés en Libye est une réalité. Les aides qu'elle octroie à ces pays pour qu'ils soient moins exposés aux

contraintes économiques imposées par l'Occident et ses vassaux du FMI vont directement à l'encontre des intérêts des puissances néo-coloniales. Dotée de ressources naturelles que convoitent bien des sociétés et groupes occidentaux, l'Afrique, comme l'ont bien compris les Chinois, représente une sorte de nouvel Eldorado.

En s'attaquant au pouvoir libyen, en plaçant l'intervention sous le contrôle de l'OTAN, les Etats-Unis poursuivent un double objectif, celui de se débarrasser d'un gêneur, mais surtout d'installer durablement en Libye des forces militaires afin de contrôler au mieux un continent africain qui représente un réservoir de matières premières plein de promesses et objet de toutes les convoitises. D'autre part, la situation géostratégique de la Libye lui confère une grande importance, ses frontières avec des pays sensibles comme le Soudan, le Niger, le Tchad sans oublier les zones où opère AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique) expliquent également la volonté des Etats-Unis d'établir une tête de pont en Libye.

► La question des ressources pétrolières ne doit bien entendu pas être oubliée. Alors que la production d'énergie nucléaire se trouve remise en cause et face à la pénurie mondiale de pétrole à laquelle les économies vont être confrontées, les Etats-Unis cherchent, dans une situation de compétition exacerbée, à s'assurer une situation de monopole sur l'approvisionnement en pétrole, et le contrôle sur la production libyenne, certes modeste (1 à 2% de la production mondiale) représente néanmoins une des raisons de leur participation à l'intervention.

Ce sont ces mêmes raisons d'approvisionnement en pétrole tout comme les éventuels investissements et contrats énergétiques, industriels ou d'équipement qui expliquent la célérité avec laquelle la France a reconnu le gouvernement de Benghazi (il ne faut pas oublier que la région de Benghazi et le bassin de Syrte représentent 80% des ressources pétrolières libyennes). Ces mêmes raisons expliquent également les dissensions entre pays européens qui

chacun tente de jouer la propre carte de ses intérêts.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a chargé l'OTAN de « défendre les civils » libyens et pourtant ce sont les civils qui continuent à payer comme en Afghanistan un lourd tribut, fait qui justifie à lui seul l'opposition à cette guerre. Par ailleurs, les attaques de l'OTAN dépassent de loin la mission assignée par l'ONU, à tel point que des pays se sont retirés de la coalition, d'autant que les bombardements ne font qu'entretenir l'état de guerre, prolonger le conflit et augmenter l'intransigeance des rebelles comme celle de Kadhafi. Ils ne font que repousser toujours à plus tard les nécessaires négociations. Par ailleurs, la partition de la Libye représente un danger qu'il ne faut pas sous-estimer. Rendu exsangue par une guerre qui l'aura affaibli, et quel que

soit le résultat de celle-ci, chaque camp n'aura plus les forces nécessaires pour résister aux pressions et assurer sa véritable indépendance. Ainsi la Libye une et indivisible ou une Libye partagée entre deux entités n'aura plus les mêmes capacités de résister tant un pays affaibli par la guerre se retrouve facilement mis en position de tutelle et de dépendance. En cela, la continuation de la guerre représente une bonne opération pour les pays de l'OTAN.

En France, les positions de Sarkozy à propos de la Libye ne peuvent faire oublier ni les errements de son gouvernement lors de la « révolution tunisienne », ni le triste spectacle offert par notre président lors de la visite de Kadhafi à Paris. Rechercher dans l'intervention menée en Libye une sorte de brevet de démocratie et de respect des droits de

l'homme ne représente qu'une désolante tentative de Nicolas Sarkozy de redorer son blason et la course aux contrats économiques qui explique en partie l'engagement de la France à quelque chose de misérable. La moindre manifestation de solidarité et d'humanité serait de ne pas fermer les portes aux réfugiés fuyant la guerre et le courage politique serait de mettre fin à une intervention qui n'a que trop duré, qui montre à l'évidence ses limites et ses conséquences désastreuses.

Avant de coiffer en cas d'échec un chapeau que les Etats-Unis s'empresseront de lui faire porter, la France doit se retirer de la coalition et œuvrer à une issue négociée, c'est ce que le MRAP attend du gouvernement français avant même le débat au Parlement prévu le mois prochain.

Le 21 juin 2011

SYRIE : UN DEVOIR DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SYRIEN

Texte collectif d'un groupe de militants

Alors que les peuples tunisien, égyptien, se libéraient de leurs dictateurs, le 15 mars 2011, un rassemblement a lieu à Damas à l'appel d'une page Facebook pour « une Syrie sans tyrannie, sans loi sur l'état d'urgence, ni tribunaux d'exception. Depuis cette date, les manifestations réprimées dans le sang ont fait tâche d'huile sur l'ensemble du territoire, du sud de la Syrie au nord, et de l'est à l'ouest ; la liste des villes martyrs s'allonge chaque vendredi : Deraa, Banyas, Homs, Hama, Jisr al-Choughour, Alep... La répression du régime syrien vis-à-vis de manifestants désarmés est brutale, méthodique et sanglante. Le bilan s'alourdit chaque jour, les arrestations revendiquées par les autorités, les blessés, les morts, les disparitions se comptent par milliers. Le régime de Bachar al-Assad n'hésite pas à torturer et à tuer des enfants dans le seul but de terrifier sa population.

Cette répression massive, systématique, est autant de crimes pouvant être qua-

lifiés par les organisations humanitaires et par l'ONU de crimes contre l'humanité.

La communauté internationale ne peut rester passive ; l'arrêt des exactions, crimes et massacres à l'encontre des populations civiles de Syrie, ne pourra être effectif que si la perspective d'impunité pour les responsables ne peut être qu'une impasse. Cela nécessite une action immédiate et résolue des instances onusiennes pour que la Cour Pénale Internationale soit saisie afin de juger les acteurs de cette barbarie. La perspective d'une procédure judiciaire pouvant déboucher sur des sanctions et condamnations peut rapidement entraîner des défections massives et affaiblir sensiblement la capacité de répression du régime.

Nous ne pouvons plus dire que nous ne savions pas ; ainsi nous ne pouvons rester passifs face à la poursuite du massacre de la population civile syrienne et



l'impunité des criminels.

Le Collectif Urgence et Solidarité Syrie invite l'ensemble des représentants de notre société civile, les organisations humanitaires, politiques et de défense des droits de l'homme, à faire pression sur les instances internationales, afin que ce régime n'ait plus aucun avenir quant à sa capacité à assumer la destinée de la Syrie.

Chaque jour perdu est une chape de plomb qui recouvre un peu plus le peuple syrien.

Le 21 juin 2011

LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER AU SERVICE DE TOUS LES PEUPLES

Le concept

Adopté à l'occasion du Sommet mondial des Chefs d'État et de Gouvernement en septembre 2005, le concept a été élaboré par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE) en 2001. Le Document final du Sommet mondial de 2005 définit les conditions dans lesquelles la responsabilité de protéger les populations s'impose, à savoir lorsque l'on est en présence d'un génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de purification ethnique.

Ce concept impose une approche bien différente de celle qui avait jadis justifié le droit d'ingérence humanitaire. Ce dernier était un droit que les puissants s'arrogeaient et a été assimilé, notamment au sein du Mouvement des non-alignés, comme une forme illégitime de violation de la souveraineté nationale. La responsabilité de protéger incombe à chaque État, à l'encontre de sa propre population, et à la communauté internationale, de manière subsidiaire, lorsqu'un État ne veut (ou ne peut) pas assumer sa responsabilité.

Cornelio Sommaruga, ancien Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et membre de la CIISE a eu l'occasion de rappeler : « *Le début de nos travaux fut occupé avec un très long débat sur le terme d'« intervention humanitaire ». Personnellement je ne pouvais pas accepter qu'on travaille sur ce concept nébuleux, surtout à cause de son adjectif qui se prêtait à toutes sortes d'ambiguïtés. Pensez à la campagne aérienne de la mi - 99 sur le Kosovo, qui se révéla être un conflit international de l'OTAN contre la Serbie, action militaire illégale et à mon avis illégitime, que l'OTAN s'obstinait à présenter comme « guerre humanitaire ».*

Telle que définie, la responsabilité de protéger se compose de trois éléments : la prévention, la réaction et la reconstruction. Au jour d'aujourd'hui, la communauté internationale semble s'intéresser uniquement au deuxième volet, celui de la réaction, et ce bien que dans de nombreux cas les signes précurseurs auraient dû, et dans certains cas devraient encore, pousser tous les acteurs à prendre des mesures préventives.

Cornelio Sommaruga a tenu à préciser : « *Nous avons clairement affirmé, en définissant les priorités, que la prévention*

est la principale dimension de la responsabilité de protéger et qu'il faut toujours épuiser toutes les possibilités de prévention avant d'envisager une intervention et surtout qu'il faut lui consacrer plus de ressources et de détermination. »

En effet, le rapport de la CIISE, se référant à la Charte des Nations Unies, souligne l'importance de trouver des solutions aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et autres. Il souligne également l'importance de l'analyse des causes profondes des conflits armés, telles que la pauvreté, la répression politique et la répartition inégale des ressources. Les mesures de prévention peuvent porter sur les carences politiques, les chances économiques, les institutions juridiques ou encore sur des réformes du secteur militaire, dont le renforcement des mécanismes de contrôle civil, y compris le contrôle budgétaire.

Son application

Au mois de mars dernier, en l'espace de quinze jours, le Conseil de sécurité des Nations Unies (à l'instigation de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique) a fait référence à la responsabilité de protéger pour légitimer l'emploi de la force de la part de la communauté internationale sur le territoire libyen et sur celui de la Côte d'Ivoire.

La première observation qui s'impose est que, si la résolution 1973 (17 mars) relative à la situation en Jamahiriya arabe libyenne a été adoptée avec 10 voix favorables et 5 abstentions, dont celles des membres du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), la résolution 1975 (30 mars) relative à la situation en Côte d'Ivoire a été adoptée à l'unanimité.

La deuxième observation tient aux conséquences juridiques des actes ayant justifié le recours à l'emploi de la force. Si, dans les deux cas, le Conseil de sécurité a estimé que certains agissements des forces fidèles à Kadhafi et à Gbagbo peuvent constituer des crimes contre l'humanité, dans le cas de la Libye la Cour pénale internationale (CPI) a été directement saisie, alors que dans le cas de la Côte d'Ivoire, le Conseil de sécurité a laissé le soin au Procureur de la Cour de juger s'il devait enquêter.

Il faut relever ici que dans les deux cas,



Cornelio Sommaruga

aucune précaution n'a été prise pour tenir dûment compte des agissements des forces d'opposition engagées dans les combats armés. Cela est d'autant plus regrettable qu'en Côte d'Ivoire, les affrontements ethniques du passé récent auraient dû pousser les auteurs de la résolution à s'assurer que celle-ci couvre les agissements de l'ensemble des acteurs en présence. Dans les deux cas, il faut espérer que le Procureur de la CPI ne limitera pas ses enquêtes aux agissements de l'un ou l'autre camp. Enfin, la troisième observation porte sur la finalité qui a conduit à s'appuyer sur la notion de responsabilité de protéger pour justifier l'emploi de la force. À la lumière des événements en cours on peut se demander si l'objectif premier était bien la protection des populations civiles ou le remplacement d'un régime et de son chef.

La responsabilité de protéger ne constitue certainement pas, à l'heure actuelle, une nouvelle norme de droit international. Dans les faits, seul un usage universel et équitable de la responsabilité de protéger sera de nature à l'imposer comme une norme de droit coutumier.

La force et la légitimité futures du concept de responsabilité de protéger dépendent en grande partie des mesures préventives que la communauté internationale mettra en œuvre, y compris dans le domaine de la validation d'élections et dans celui de la vente d'armes et de la coopération militaire. Elles dépendent également en grande partie de la protection que la communauté internationale voudra offrir à tous les peuples, au premier rang desquels le peuple palestinien (et la population civile de Gaza en particulier), victime depuis trop longtemps d'actes potentiellement assimilables à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'ÉLECTION D'OLLANTA HUMALA : UN ESPOIR POUR LE PÉROU



Un nouveau pas dans l'éveil de l'Amérique Latine a eu lieu au Pérou, le peuple ayant décidé d'élire, le 5 juin dernier, le candidat de la liste « Gana Perú », (« le Pérou qui gagne »), Ollanta Humala, attaqué et calomnié pendant de nombreux mois avant les élections par l'oligarchie et la mafia péruviennes, sans oublier le pouvoir médiatique et financier déployé pour empêcher sa victoire dans les urnes. Les Péruviens ont choisi l'espoir et le changement face au conservatisme de l'ultra libéralisme incarnée par Keiko Fujimori, la fille du dictateur péruvien emprisonné pour corruption et violation des droits de l'homme.

Le soir de l'élection, Ollanta Humala s'est exprimé devant des milliers de personnes pour réitérer ses promesses de « créer des emplois, construire des logements et offrir des services de première nécessité comme l'eau courante et l'électricité aux plus démunis ». 30% de la population, notamment les Indiens des Andes et de l'Amazonie, vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Après une histoire faite de terreur, notamment pour les peuples indigènes, espérons que le peuple péruvien connaisse enfin la paix et la justice. La guerre entre l'État péruvien et le Sentier lumineux a fait près de 70.000 victimes en vingt ans. Elle a engendré une pratique systématique de disparitions forcées, majoritairement menées par l'armée péruvienne. De 1980 à 2000, l'armée du Pérou n'a pas hésité à recourir à la terreur pour combattre la guérilla sanguinaire du Sentier lumineux. Sous trois gouvernements successifs élus au suffrage

universel, dans le silence de la communauté internationale, plus de 13 000 personnes ont ainsi « disparu » après avoir subi toutes sortes de violences. Dans un pays où le racisme contre les « Indios » est ancestral, les paysans indiens de l'Altiplano ont été les principales victimes de ce crime de masse. Fujimoro est arrivé au pouvoir en 1990 ; malgré ses promesses, les violations des droits de l'homme se sont poursuivies ; aucune enquête n'a été faite sur les violations commises par les gouvernements précédents ; en juillet 91, plus de la moitié du territoire péruvien se trouvait soumis à l'état d'urgence.

Malgré un premier mandat (1985-1990) ayant plongé le pays dans une crise économique fatale à la population, Alan Garcia avait été de nouveau élu à la tête de l'État le 28 juillet 2006 contre Ollanta Humala. Alan Garcia s'était opposé en 2009 aux communautés indigènes natives de l'Amazonie péruvienne, rassemblées dans l'Association inter ethnique pour le développement de la forêt péruvienne (AIDSESEP), suite à l'adoption de décrets dans le cadre de la mise en œuvre des Traités de Libre Commerce signés avec les États Unis et avec la Chine, et en vue du futur Accord d'association bilatérale avec l'Europe.

L'ensemble de ces décrets du gouvernement péruvien menaçaient les droits des populations autochtones et mettaient en péril la biodiversité de la forêt amazonienne. Plus de 60% de la superficie du Pérou est constituée par la forêt amazonienne. 70% de celle-ci avait été divisée en lots attribués par le gouverne-

ment aux multinationales pour la prospection et/ou l'exploitation d'énergies fossiles et de minerais. Ces lots se trouvaient en grande partie dans des zones classées « réserves naturelles » ou sur les territoires habités par les peuples indigènes. Outre que les prospections les chassaient et dépossédaient de fait de leurs terres ancestrales, les effets de cette exploitation sur l'environnement et la santé des populations sont d'une extrême gravité. Une répression féroce avait fait des dizaines de morts et plus de 160 blessés lors du massacre d'Indiens AWAJUN - perpétré le vendredi 5 juin 2009. Pas étonnant que les peuples autochtones aient voté massivement pour Humala.

Humala a promis de mieux distribuer les immenses richesses du pays, qui se trouvent dans les gisements d'argent, de cuivre, de zinc, d'étain et d'or. Il a aussi promis d'éviter la déprédation et le pillage des ressources. Les défis sont nombreux parce que ceux qui ont pillé et exploité les richesses nationales ne veulent perdre ni leurs privilèges ni leur hégémonie. La tâche est énorme pour mettre fin à la pauvreté, à la misère, à l'analphabétisme, à l'insalubrité auxquelles reste soumise une grande partie de la population du Pérou.

Humala a montré une sensibilité profonde pour les besoins, aspirations et préoccupations de la partie de la population la plus maltraitée de ce pays andin : les pauvres, les indiens, les paysans, les ouvriers, et les femmes. Espérons qu'à partir du 28 juillet, quand le nouveau gouvernement prendra ses fonctions au palais de Pizarro, l'empire de l'injustice, régnant au Pérou depuis des temps très anciens, puisse connaître le début de la fin.

Le Pérou devient ainsi le troisième pays qui fit partie de l'empire Inca à élire des gouvernements populaires et désireux d'agir en faveur des plus pauvres. Evo Morales en Bolivie, et Rafael Correa, en Equateur, sont les deux autres.

Les peuples de l'Amérique Latine continuent à s'éveiller... Ils l'expriment dans les urnes ou, s'il le faut, sur les places des grandes villes, comme le font aujourd'hui en Espagne, en France ou en Grèce tous ceux qui rejettent le néolibéralisme sauvage qui écrase les peuples.

Renée Le Mignot



EXTRÊME-DROITE EN FRANCE AUJOURD'HUI PARLONS-EN !

Interview réalisée par G.KERFORM

Gilles Ivaldi est chargé de recherche au CNRS (département des sciences humaines et sociales) membre de l'URMIS Université de Nice-Sophia Antipolis. Il est l'auteur de nombreuses contributions et articles concernant l'extrême-droite, dont deux ouvrages publiés par la Documentation française :

« Droites populistes et extrêmes en Europe occidentale » ainsi que « L'extrême-droite en Europe occidentale »

Il a répondu à nos questions :

Pensez-vous que l'élection de Marine Le Pen à la présidence du FN peut traduire une mutation de ce parti telle qu'a pu le connaître le MSI italien, ouvrant ainsi la voie à des alliances avec la droite parlementaire actuelle ?

La stratégie mise en avant par Marine Le Pen depuis son accession à la tête du FN est différente de celle initiée par Gianfranco Fini dans la transformation de l'ancien MSI italien à partir de 1994/95. Le leader de l'ex-MSI a véritablement ramené sa formation vers le centre-droit et a surtout très vite profité de l'opportunité d'alliance qui lui était offerte par Silvio Berlusconi lors des législatives de 1994.

Pour sa part, Marine Le Pen ne rompt en rien avec le programme du FN, elle en conserve l'essentiel sur les questions d'immigration, d'autorité ou d'Europe. Par ailleurs, elle se place toujours en adversaire du « système », qu'elle dénonce désormais sous le vocable de « caste », et n'est pas, pour l'instant en tout cas, dans une logique d'alliance avec la droite parlementaire.

La « dédramatisation » du FN ne signifie donc en aucun cas un aggiornamento idéologique, comme le rappelle volontiers Marine Le Pen elle-même, mais avant tout un changement de style et une recherche de crédibilité, notamment sur le terrain socio-économique qui avait fait cruellement défaut en 2002. A cela s'ajoute la tentative de gommer certains aspects les plus controversés, tels l'antisémitisme ou le rapport pour le moins ambigu que Jean-Marie Le Pen pouvait entretenir à l'égard de l'Holocauste.

Pour le reste, le programme du FN conti-

nue de mettre en avant des mesures qui vont directement à l'encontre de certaines règles fondamentales de respect des droits ou des libertés, à l'image par exemple de la fameuse « préférence nationale » discriminatoire, de la volonté d'interdire le regroupement familial pour les étrangers ou du projet de rétablir, par référendum, la peine de mort. Le tout, en totale contradiction avec les engagements internationaux et européens de la France.

Comment situer Marine Le Pen dans les diverses mouvances de l'extrême-droite européenne ?

Vous avez raison de souligner l'aspect pluriel. Il n'existe pas en effet une mais bien plusieurs extrêmes-droites en Europe. Des partis tels que le Front national en France, l'UDC Suisse, la Ligue du Nord en Italie, le Parti de la Liberté aux Pays-Bas ou les « Vrais Finnois » en Finlande ont des racines et des trajectoires politiques très différentes.

Le FN français, les Démocrates Suédois ou le British National Party en Grande-Bretagne sont nés au cœur même de la nébuleuse d'extrême-droite. En revanche, la ligue du Nord est par exemple au départ un parti régionaliste ; l'UDC en Suisse ou le FPÖ en Autriche sont d'abord des partis de droite classique avant de se transformer en mouvements populistes sous l'impulsion de nouveaux leaders. Le parti de la liberté de Geert Wilders aux Pays-Bas vient lui aussi de la droite libérale. Quant au parti des Vrais Finnois, il puise ses racines dans une vieille mouvance de populisme agraire, assez loin des frontières classiques de l'extrême-droite.

Au-delà toutefois de ces divergences, ces partis partagent un socle idéologique commun. Le premier élément qui les rassemble est sans nul doute le nationalisme combiné à la xénophobie et au souverainisme. Ces partis défendent tous l'idée d'un peuple homogène culturellement, dont l'identité serait menacée par les « étrangers », et dont les intérêts économiques et sociaux doivent être protégés contre les dangers de l'immigration, les excès de l'intégration européenne et la mondialisation.

Un second point de convergence est l'au-

toritarisme et la priorité donnée à des politiques de plus grande répression des criminels, de rétablissement de valeurs d'autorité, d'obéissance et de discipline. Enfin, ces partis se définissent par leur populisme en opposant systématiquement le peuple à une « élite » au mieux déconnectée de la réalité (la « caste UMP » chez Marine Le Pen), au pire rongée par la corruption et l'affairisme. Tous prétendent incarner la volonté véritable de ce peuple qui aurait été abandonné par les grands partis. L'appel à la démocratie directe par l'usage du référendum est souvent mis en avant comme un « gage » de respectabilité démocratique. En réalité, c'est surtout une façon de déconsidérer les mécanismes fondamentaux de la démocratie représentative et de minorer le rôle pourtant essentiel des partis politiques traditionnels.

Sur chacun de ces trois aspects, on le voit, le FN de Marine Le Pen correspond assez précisément à une définition générale de l'extrême-droite telle qu'on la trouve en Europe occidentale. D'autres formes de rapprochement existent sur certaines évolutions plus récentes. Sur l'Europe d'abord, notons que Marine Le Pen occupe sans doute aujourd'hui une des positions les plus radicales du paysage européen en demandant purement et simplement la sortie de l'Euro. Sa critique de l'Europe est proche de celle qu'expriment des partis tels que le PVV (Parti de la liberté) aux Pays-Bas ou

les Vrais Finnois. En Hollande, Geert Wilders s'est montré très critique de l'élargissement de 2007 à la Roumanie et la Bulgarie. Récemment, il a exigé le départ de la Grèce de la zone Euro et refusé que les Pays-Bas soient les bailleurs de fonds de « Grecs corrompus ». Lors de la dernière campagne des législatives d'avril 2011 en Finlande, les Vrais Finnois se sont également opposés avec virulence au plan de sauvetage financier de l'UE pour le Portugal.

Seconde remarque, le FN rejoint nombre de partis de l'extrême-droite européenne sur la question de l'Islam et de ce que ces partis dénoncent comme une « islamisation ». Depuis plusieurs années, on assiste à une politisation de l'Islam en Suisse, au Danemark, en Suède, aux Pays-Bas ou en France.

L'argumentaire d'extrême-droite construit une image de l'Islam comme mouvement politique hostile aux valeurs libérales occidentales. Au Danemark, le parti du Peuple danois s'est par exemple saisi de l'affaire des caricatures du prophète en 2007 pour dénoncer les atteintes à la liberté d'opinion.

En 2009, l'UDC Suisse a soutenu avec force l'initiative de référendum populaire pour l'interdiction des minarets, à travers notamment une série d'affiches très agressives. En Autriche, le leader du FPÖ (Parti de la liberté autrichien), Heinz-Christian Strache, a conduit une campagne très offensive sur la question de l'Islam lors des élections municipales de Vienne en octobre dernier, demandant l'interdiction des minarets ou du voile islamique. Son slogan était sans ambiguïté : « préserver le sang viennois ». Aux Pays-Bas, Geert Wilders est sans doute le plus radical aujourd'hui dans cette diabolisation de l'Islam : pour lui, l'Islam est tout simplement une forme de « fascisme » et le Coran devrait être interdit au même titre que Mein Kampf. Si Marine Le Pen ne va pas aussi loin dans sa critique, elle utilise elle aussi de manière plus ou moins explicite une représentation de l'Islam comme menace. Souvenons-nous par exemple de son propos sur les prières de rue assimilées à une forme d'occupation.

Ces thèmes étaient déjà présents dans le discours de Jean-Marie Le Pen auparavant mais ils trouvent aujourd'hui une expression originale chez sa fille au travers de la défense de la laïcité républicaine, des droits des femmes ou du refus du « communautarisme ».

Cette récupération d'un registre libéral - et pour ce qui concerne la France plutôt ancré à gauche - est assez caractéristique de la stratégie partagée par plusieurs partis d'extrême-droite en Eu-

rope, qui consiste à s'emparer de thèmes progressistes pour masquer une hostilité plus culturelle ou religieuse vis-à-vis de l'Islam. Sur ce point, la comparaison avec le discours de Geert Wilders aux Pays-Bas est une nouvelle fois particulièrement instructive. Le leader du PVV va jusqu'à invoquer le droit des homosexuels pour justifier de son rejet de la religion musulmane. L'intolérance est ainsi attribuée à l'Islam et un amalgame dangereux s'opère entre une infime minorité d'activistes et la très vaste majorité de citoyens européens de confession musulmane.

Enfin, pour terminer, on constate chez Marine Le Pen la construction progressive d'un discours économique et social plus à gauche, opposé au libéralisme économique, protectionniste et globalement plus étatiste et interventionniste. Le virage « social » du FN remonte en fait au milieu des années 1990 mais il s'accroît très clairement aujourd'hui sous l'impulsion de la nouvelle présidente du parti. Outre la sortie de l'Euro dont nous avons déjà parlé, le projet économique du FN fait de la mondialisation un thème essentiel. Le parti de Marine Le Pen veut s'adresser à tous les « perdants » de la mondialisation, tous ceux qui se sentent aujourd'hui menacés par la compétition et l'ouverture internationales.

On assiste ainsi à la formulation d'un véritable populisme économique et social : le FN veut d'abord parler à cette France « d'en-bas ». Son projet économique oppose systématiquement les « gros » (financiers, banquiers, entreprises du CAC40, grande distribution, patrons voyous, super-riches, etc.) aux « petits » (ouvriers, petits commerçants, employés, fonctionnaires, agriculteurs, etc.). Contre les puissants, Marine Le Pen en appelle à l'État régulateur, interventionniste et stratège. On est assez loin, on le voit, du libéralisme économique dont le FN s'était fait l'avocat dans les années 1980.

C'est là aussi un élément de convergence avec la tonalité plus populaire et sociale du discours de certaines formations d'extrême-droite en Europe. Il faut garder à l'esprit que ces partis possèdent une forte assise populaire et sont souvent très bien implantés en milieu ouvrier. Cette « prolétarianisation » de leur électorat les a conduits au fil des années à modifier leurs positions économiques.

Outre le FN en France, cela a été le cas notamment du FPÖ autrichien qui a pris ses distances avec le libéralisme économique dans les années 2000. Aujourd'hui, en Finlande, le parti des Vrais Finnois de Timo Soini se pose par exemple en défenseur de l'État-Providence, demande le retour d'un impôt sur la fortune, une augmentation de l'impôt

Le fond de l'air effraie !



Avec le MRAP des Landes dites « NON AU RACISME »

sur le bénéfice des sociétés et n'exclurait pas une coalition avec les sociaux-démocrates. Dans une moindre mesure, le PVV de Geert Wilders se positionne plutôt à gauche de ses partenaires de coalition (conservateurs et libéraux) sur les questions économiques.

Au final, donc, pour revenir à votre question initiale, je dirais que le FN de Marine Le Pen continue de répondre globalement aux critères d'une droite populiste radicale, nationaliste, xénophobe et autoritaire. Et ce malgré de réels efforts de gommer certains des aspects les plus extrêmes du comportement ou du discours, notamment les références équivoques à la seconde guerre mondiale. Dans la galaxie des mouvements de l'extrême-droite européenne, le Front national apparaît sans doute aujourd'hui comme un des partis les plus ouvertement hostiles à l'Union européenne et sans doute les plus « à gauche » en matière économique et sociale.

Les orientations identitaires de la droite parlementaire ne conduisent-elles pas à dédramatiser définitivement le FN ?

Je voudrais d'abord souligner que le tournant « identitaire » de la droite parlementaire ne date pas d'aujourd'hui. Dès le milieu des années 1980, la droite RPR/UDF s'était emparée de certains thèmes mis en avant par le FN. En matière de politiques d'immigration et d'intégration, notamment, on avait déjà assisté entre 1986 et 1988, puis entre 1993 et 1997, à un durcissement très net de la part des gouvernements de droite.

Ceci posé, il est indéniable qu'une proximité de vues existe depuis 2007 et qu'elle s'est manifestée au travers de tout un ensemble d'événements symboliques marquants, depuis la création du Ministère de l'immigration et de l'identité nationale jusqu'au discours de Grenoble à l'été 2010 en passant par les débats sur l'Islam. Ce que l'on constate, surtout, c'est l'influence croissante de la

Le fond de l'air effraie !



Avec le MRAP des Landes dites « NON AU RACISME »

EXTRÊME DROITE EN FRANCE AUJOURD'HUI PARLONS EN !

(suite de la page 21)

Droite Populaire, c'est-à-dire l'aile la plus conservatrice et réactionnaire, au sein de l'UMP depuis plusieurs mois. Le rôle joué par les amis de Thierry Mariani a été très visible lors du débat sur le projet de loi sur l'immigration à l'automne 2010 et au printemps 2011.

Cette radicalisation d'une partie de la majorité donne incontestablement une plus grande visibilité et une légitimité aux thèses du FN. Les sondages d'opinion montrent d'ailleurs que beaucoup d'électeurs de droite et de sympathisants UMP adhèrent aux idées du FN en matière d'immigration, moins en revanche lorsqu'il s'agit de l'Europe ou de l'économie.

Au final, il est difficile d'évaluer l'impact de cette banalisation des idées sur l'image du FN. La dédramatisation dont on parle est d'abord liée à la normalisation de l'extrême-droite dans l'espace public. Beaucoup d'autres acteurs participent de ce processus. Je pense notamment aux médias qui doivent faire preuve de plus de prudence et ne pas acter de la transformation du FN simplement parce que Marine Le Pen semble vouloir donner une image plus modérée, voire plus sympathique, que son père. Gardons-nous d'un regard purement cosmétique pour nous attacher à une analyse du programme du Front national.

Je pense surtout que la principale conséquence de tout cela est de légitimer un discours xénophobe qui vient alimenter les peurs et les inquiétudes relatives à l'immigration. Un des vrais enjeux pour les grands partis de gouvernement est de reprendre le contrôle de « l'agenda » politique et de ne pas laisser au FN, et autres partis du même type, le soin d'imposer leurs thèmes au sein du débat public.

Pensez-vous que l'électorat de Marine Le Pen soit le même que celui de son père (ainsi le socle électoral du FN à Hénin-Beaumont est-il le même qu'hier à Vitrolles ou Marignane ?

Depuis la fin des années 1980, l'électorat FN en France s'est appuyé sur un double socle : d'une part, un électorat d'artisans, commerçants et travailleurs indépendants ; d'autre part, un électorat ouvrier. En 2007, l'électorat de Jean-Marie Le Pen s'est recentré sur sa base populaire. Rappelons tout de même que le candidat FN est arrivé en tête chez les ouvriers au premier tour de la présidentielle de 2007 malgré un recul très net par rapport à 2002. Ce qui explique



notamment son succès relatif dans d'anciennes terres ouvrières tel le Nord-Pas-de-Calais. L'implantation du duo Marine Le Pen-Steeve Briois à Hénin-Beaumont est révélatrice de ce phénomène de « prolétarisation ».

Si l'on regarde les données dont on dispose à travers les sondages d'intentions de vote pour Marine Le Pen en 2012, cette forte sociologie populaire persiste. La candidate frontiste obtiendrait ses meilleurs résultats auprès des travailleurs indépendants et des ouvriers, ainsi que des chômeurs. On constate toutefois trois évolutions importantes.

Premièrement, il semble que la nouvelle présidente du FN soit en mesure d'élargir son assise électorale auprès d'une partie des classes moyennes. Elle est créditée de scores importants auprès des employés. Lors des dernières cantonales de mars 2011, les candidats FN ont d'ailleurs recueilli 18 % des voix dans cette catégorie, et jusqu'à 24 % chez les ouvriers (sondage IPSOS).

En second lieu, Marine Le Pen paraît capable de séduire un électorat plus jeune, qui restait jusque-là très défiant vis-à-vis du Front national.

Enfin, et c'est important, on constate un rééquilibrage très net du vote hommes / femmes dans l'électorat potentiel de Marine Le Pen. Depuis ses premiers succès, le FN a souffert d'un fort déficit auprès de l'électorat féminin. Dans la perspective de 2012, la nouvelle candidate frontiste semble en mesure de réduire l'écart et sa popularité est aussi forte chez les femmes que chez les hommes.

Comment analysez-vous son discours d'investiture à la direction du FN qui donne autant de place aux questions sociales qu'aux thèses xénophobes de son père ?

J'ai le sentiment que Marine Le Pen tente d'imposer un nouveau clivage politique autour de la mondialisation et de ses multiples effets en matière économique, sociale, financière ou migratoire. Comme je l'ai souligné, cela passe d'abord par la construction d'un populisme des « petits » contre les « gros » :

le discours d'investiture de janvier 2011 était fortement structuré par cette opposition entre les perdants de la mondialisation et tous ceux qui, au sommet du système, en tireraient tous les bénéfices. Le projet politique de Marine Le Pen repose par ailleurs sur trois piliers : volontarisme, protectionnisme et étatisme.

Le volontarisme est une constante du discours lepéniste. Il s'agit d'exprimer une volonté d'agir et de lutter contre l'abdication supposée des élites face aux lois des marchés, des grandes entreprises multinationales ou au « diktat » européen. La sortie de l'Euro s'inscrit dans cette logique de retour à la souveraineté, de maîtrise des choix et reprise en main d'un destin national. De la même façon, le retrait de l'espace Schengen est décrit comme la seule option possible pour recouvrer le contrôle des flux migratoires. Le volontarisme doit s'accompagner pour Marine Le Pen d'un protectionnisme économique et social. Ce protectionnisme doit s'entendre au sens large : il touche naturellement à des questions de frontières (droits de douane, arrêt de l'immigration) mais il s'agit aussi de préserver la protection sociale contre ce que la présidente du FN appelle le « dogme libre-échangiste, mondialiste et ultra-libéral ». On voit bien ici qu'un thème comme celui de la « préférence nationale » s'intègre parfaitement dans cette perspective de protéger les intérêts de la nation contre les dangers de l'ouverture internationale de la société française.

Dernier pilier : l'étatisme. Le recours à l'état fort et stratège dans le discours de Marine Le Pen découle des aspects protectionnistes et volontaristes que nous venons d'évoquer. Le rétablissement de la souveraineté nationale passe ici par l'État. De même, la mise en place des multiples protections voulues par le FN ne peut se concevoir sans l'intervention de la puissance publique.

C'est sans doute la rupture la plus nette avec l'idéologie classique du FN, qui a toujours penché pour un État minimal, réduit à ses fonctions régaliennes. Marine Le Pen fait le pari qu'un électorat inquiet des transformations du modèle social et économique français sera sensible à cet appel au repli hexagonal et à la protection des intérêts des Français dans la mondialisation.

Gilles Ivaldi

Chargé de recherche CNRS

URMIS-Université de Nice-Sophia Antipolis

CORVEE D'EAU POUR LES ROMS EN FRANCE

Article proposé par la commission tgv-roms (M.Geneviève Guesdon, Martine Platel, Yves Loriette)

Le pays des droits de l'homme, 9e puissance économique mondiale, refuse l'accès à l'eau potable à au moins 85 % des Roms vivant sur le territoire français (environ 15 000 personnes). Les 15 % qui l'ont obtenu n'ont souvent accès qu'à un point d'eau sans sanitaires. Les femmes et les enfants assurent souvent la corvée d'eau.

La situation, un peu meilleure, est encore difficile pour les Gens du voyage puisque la France manque à son engagement de création d'aires d'accueil pour les Gens du Voyage (seulement 50 % sont construites) et de nombreuses communes ne s'y soumettent pas.

Les familles occupent alors des lieux sans droit ni titre, et, pour se procurer de l'eau, doivent se mettre en situation illégale en utilisant des bornes à incendie. Ce droit élémentaire est refusé à cette population pour l'empêcher de s'implanter. L'absence d'eau dans les bidonvilles a eu des conséquences dra-



matiques lors de nombreux incendies : en particulier l'année dernière, deux enfants ont péri par le feu dans le Val-de-Marne. La présence d'eau aurait

sans doute considérablement amélioré la rapidité d'intervention des secours et aurait pu éviter ces événements dramatiques.

On sait aussi qu'un grand nombre de personnes meurent chaque année des maladies véhiculées par l'eau non potable, on sait aussi que l'accès refusé aux jeunes enfants, aux femmes enceintes, aux vieillards, est source de mortalité infantile, d'accouchements prématurés et du retour de la tuberculose.

Il n'existe également plus de douches municipales dans les villes, et il y a de moins en moins de fontaines publiques. Même l'eau des cimetières, autrefois accessible, est parfois interdite. Une amende pour « vol d'eau » a été infligée à des Roms dans un cimetière du Val-d'Oise, il y a quelques années ! On a aussi vu le cas d'un maire refusant la réparation d'une borne d'incendie malgré la demande des pompiers, parce qu'elle se trouve près d'un bidonville.

Il est inadmissible de laisser vivre ces familles dans ces conditions indignes, privées de droits fondamentaux comme celui de l'accès à l'eau, la collecte des déchets, l'accès à des sanitaires, les conduisant à des situations sanitaires dramatiques. Rappelons que lorsqu'un point d'eau est obtenu, c'est souvent au prix de longs mois d'interventions multiples des comités de soutien.

Témoignages

Nantes

« Ce que nous demandons, c'est en premier lieu pour nos enfants : ils ont besoin d'eau, d'électricité, de chaleur. Nous vivons dans des conditions comparables à celles du 18ème siècle, elles ne sont pas dignes de 2010. Nous supplions d'être traités comme des êtres humains, pas comme des animaux ainsi que nous traitent les autorités ».

« L'absence de sanitaires est ce qui est le plus mal vécu par les Roms et



ce qu'ils réclament en priorité : en certains lieux on peut fabriquer des toilettes sèches, mais en ville, où de telles installations de fortune sont impossibles, la situation est dramatique et humiliante. Elle accroît les réactions de rejet de la part des riverains ».

Seine St Denis

« Il n'y a généralement sur les terrains qu'un unique point d'eau pour des groupes de cent à deux cents personnes et encore celui-ci est-il souvent situé en dehors du terrain. La privation d'eau est souvent une stratégie des pouvoirs publics pour faire partir les Roms. Des interpellations et des agressions systématiques (bidons d'eau percés, gaz lacrymogène diffusé dans les véhicules) de la part des forces de l'ordre ont été rapportées en Seine-Saint-Denis (à La Courneuve et Stains) à l'encontre des personnes qui venaient se ravitailler aux bornes d'incendie ».

Pont de Bondy

« Aucun point d'eau sur le terrain : les familles se ravitaillent à plus de 500m et achètent des bouteilles pour l'eau potable (il y a également l'eau du canal mais très polluée) ».

Sucy-en-Brie

« Je suis passée ce midi au campement qui est de plus en plus surchargé d'immondices. Et pour cause : ni eau, ni poubelles, ni aucune mesure de salubrité mise en place par les pouvoirs publics, dont c'est pourtant l'obligation.

L'état de santé de certains Roumains est plus que précaire, Médecins du Monde qui les visite en parlerait plus savamment. »

Villejuif

Demande de réquisition d'eau faite par la mairie de Villejuif dès l'occupation du squat, le 1er octobre 2010, pour 18 personnes dont des enfants et un bébé. A la



suite de plusieurs relances, installation faite par Véolia le 4 janvier sur réquisition de la mairie. Le propriétaire a porté plainte contre la mairie... et à présent, l'arrêté de réquisition d'eau serait suspendu par le juge dans l'attente de l'examen « d'un recours en annulation déposé par les héritiers de la propriétaire ».

Essonne

Selon l'Association de Solidarité en Essonne avec les Familles Roumaines, Roms, dans la plupart des bidonvilles,

les familles doivent faire 500 à 1000m pour avoir de l'eau. Parfois même, il faut traverser une voie rapide. Certains achètent de l'eau en bouteille par peur d'aller à une borne.

Comme le rappelle Mme Alima Boumediene Thiery (sénatrice) dans son interpellation en novembre 2007 au Sénat : « Cette situation connue des politiques de notre pays est contraire aux droits de l'enfant et contraire aux droits de l'homme tout simplement ».

A vos appareils photos!

Les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage, imposés par la Loi Besson de 2000 qui fixe l'obligation d'un terrain aménagé pour les villes de plus de 5000 habitants, sont en cours de révision.

En Ile et Vilaine, « on » se félicite d'avoir réalisé 91% des places inscrites au schéma 2004-2010 : le département fait partie des « très bons élèves » de cette loi, car la moyenne nationale est de 42%. St Malo est une de ces villes qui ont satisfait leurs obligations en matière d'accueil.

Satisfait? Cette photo montre une réalité moins rose, de relégation à l'écart de la cité, dans des zones à la salubrité limitée.

L'objectif général de la loi Louis Besson était pourtant « d'établir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspi-

ration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes »

A vos appareils photos!

Qui n'a croisé sur sa route de semblables panneaux ? Qui les remarque encore ?

« Ce sont bien les droits fondamentaux de la personne humaine qui sont en question : il s'agit ici de femmes, d'enfants, de vieillards. J'ai été choquée de voir des enfants qui n'ont même pas droit à la scolarité ou à la santé, qui n'ont pas accès à l'eau courante, qui sont parfois attaqués par des rats, qui circulent pieds nus ! On n'a pas le droit, dans un pays comme la France, de ne pas penser à ces enfants.

Il existe, dans notre pays, des droits fondamentaux, des lois protégeant l'enfance, et nous devons au moins mettre en oeuvre les dispositifs existants pour protéger ces familles et ces enfants, même si les Roms n'ont pas le droit de travailler ».

En conclusion, nous reprendrons à notre compte le point de vue du Commissaire aux droits de l'homme auprès du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en 2010 : « Les Etats qui dépensent actuellement des sommes considérables pour renvoyer les Roms dans leur pays d'origine feraient un meilleur usage de cet argent en finançant des mesures d'insertion sociale de ces personnes. »

Le MRAP invite tous ses adhérents et amis à traquer cette réalité dans chaque ville traversée : envoyez-nous les photos réalisées en précisant la ville, la Commission Gens du voyage en fera le premier élément d'une exposition sur la réalité de cet accueil.

Nous comptons sur vous!
D'avance, merci.



Le MRAP soutient la FNASAT, l'ANGVC, l'UFAT et l'ASNIT qui incitent les « Gens du voyage » à exercer leurs droits civiques et politiques.

Rappelons que dans l'état actuel de la loi datant de 1969, cette démarche volontaire se fait auprès de la commune

attente des propositions de Monsieur Hérisson qui a reçu en janvier 2011 du Premier Ministre la mission de proposer les évolutions législatives réglementaires concernant le statut juridique des Gens du voyage.

CAMPAGNE POUR L'INSCRIPTION DES GENS DU VOYAGE SUR LES LISTES ELECTORALES

de rattachement à condition que la personne y soit inscrite depuis plus de trois ans. Cette situation reconnue particulièrement discriminatoire est toujours en

Une proposition de loi relative à l'exercice du droit de vote des Gens du voyage vient d'être déposée au Sénat par Thierry REPENTIN et plusieurs de ses collègues. Voir <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp110-597.html>

Une démarche importante avant qu'il ne soit une nouvelle fois impossible aux gens du voyage de prendre part au vote des prochaines élections présidentielles !

« Rencontres tsiganes » à Marseille

Caroline Godard, bonjour ! Parlez-nous de l'appel à témoins « Dosta ! (Ça suffit !) » que l'on trouve sur le site de votre association : rencontres-tsiganes.asso.fr Nous déplorons les jugements hâtifs de multiples médias qui se croient autorisés à pointer une communauté, celle des « gens du voyage », à l'occasion de certains faits divers. Le dernier exemple, dans le journal La Provence : « Avignon : coup de filet chez des gens du voyage suspectés de cambriolages ». Il s'est avéré que cette information était fautive ! Nous appelons à relever de tels dénis de justice et à nous en informer.

L'appellation « gens du voyage » génèrerait donc amalgames hostiles et discriminations ?

C'est un statut administratif français qui a fait suite à celui de « nomade » et qui désigne un mode d'habitat. Ce terme a été choisi car la France ne reconnaît pas les minorités ethniques. Les gens du voyage

sont majoritairement tsiganes, mais peuvent être tout autres. C'est l'appellation qu'a utilisée le Président de la République en 2010, dans son discours de Grenoble, point de départ d'une campagne pour démanteler les occupations illicites dont on sait qu'elles sont une conséquence du manque d'aires d'accueil.

À Marseille, qu'en est-il des expulsions ?

Depuis mai 2011, toute une série d'expulsions a déplacé les familles de squat en squat, de terrain en terrain. C'est une catastrophe, notamment pour les enfants scolarisés. Je pense à des familles expulsées du centre ville. Des collégiens doivent maintenant se lever à 6 heures du matin, prendre le 34 et rejoindre leur collège d'origine, le collège du Vieux Port. C'est une difficulté de plus. Les parents sont déjà tellement accablés, notamment par le régime transitoire jusqu'en janvier 2014 concernant des pays comme la Bulgarie ou la Rou-



manie. La réglementation en devient si compliquée pour l'accès au travail qu'elle exclut de fait. Or c'est par le travail que l'intégration se fait le mieux.

Un point positif, pour finir ?

Le 30 mars 2011, le Conseil régional PACA a signé un protocole sur 3 ans avec un collectif de 8 associations dont « Rencontres tsiganes ». La Région a débloqué un fonds d'interventions d'urgence géré par le collectif. Dans les actions immédiates : création d'une unité d'hébergement d'urgence qui va accueillir 15 familles, pour leur mise en sécurité et pour les accompagner dans l'accès à l'emploi. C'est un premier pas, très important.

Propos de Caroline Godard, pour « Rencontres tsiganes », recueillis par Evelyne Verlaque, Présidente MRAP13

(1) Fédération Nationale des Associations Solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage
(2) Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques
(3) Union Française des Associations Tsiganes
(4) Association Sociale Nationale Internationale Tzigane



POUR LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Depuis 1990 et une première campagne « J'y suis, j'y vote », des associations, syndicats et partis ont mené plusieurs campagnes pour le droit de vote des étrangers.

Depuis 2002, c'est sous la bannière du collectif Votation citoyenne, que ces organisations continuent à mener leur combat. A quatre reprises, des votations citoyennes ont été organisées au niveau national, avec plus de 60 000 votants en 2002.

L'APPEL DES MAIRES « pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers en France » souligne que le concept



de citoyenneté contient le droit pour toute personne de participer aux prises de décision qui la concernent. Étrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de nos cités et le « vivre ensemble » : ils participent à la vie économique, sociale et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en tant que responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes, etc.

La campagne 2010-2012 du collectif Votation citoyenne appelle à de nouvelles initiatives, en particulier en mai et juin, « Oui au droit de vote des étrangers » ; mais cela n'est pas limité à cette période. Le collectif vise à rythmer l'agenda politique jusqu'en 2012 autour de cet enjeu essentiel pour l'égalité et la démocratie. Le collectif propose d'organiser, partout en France, des initiatives citoyennes, notamment des votations. En parallèle, il entend également relayer l'« Appel des maires pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales en France ».

A savoir : En Europe, les institutions y sont favorables. Le Parlement européen a appelé à plusieurs reprises les États membres de l'UE à instaurer le droit de

vote des étrangers. Le Conseil économique et social a également pris cette position. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe, qui rassemble depuis 1948 la totalité des pays de l'Europe, a adopté le 5 Février 1992 la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local. Une minorité des quarante-sept pays membres l'ont signée, ratifiée. La France ne l'a ni signée ni ratifiée.

Comme dans de nombreuses villes de France, une importante votation citoyenne s'est déroulée à Paris du 16 au 22 Mai. Près de 30 000 Parisiennes et Parisiens se sont exprimés, 93,70% de « OUI ». Le MRAP appelle tous ses comités locaux à se mobiliser, à tout faire pour que, dans toutes les villes, des votations citoyennes s'organisent. Les comités doivent interpellier les maires pour qu'ils signent l'appel.

Cent soixante ans après l'instauration du suffrage universel masculin, il serait temps que le droit de vote et d'éligibilité soit ouvert à tous les résidents quelle que soit leur nationalité.

La mobilisation doit se poursuivre pour qu'enfin, en 2012, la France rejoigne les autres pays qui ont fait de tous les résidents de leurs communes des citoyens à part entière.

UN RALLYE SUR LES CHAPEAUX DE ROUE LE 14 MAI À PARIS

La Fédération de Paris qui regroupe beaucoup de militants d'un certain âge, pour ne pas dire d'un âge certain, peu adeptes du football, du rugby ou des sports très « physiques » voulait malgré tout participer à la campagne du MRAP « Non au racisme dans le sport ». Nous nous voyions mal aller aux matchs du Paris-Saint-Germain donner des conseils d'antiracisme aux supporters excités hurlant sur les gradins du stade de France. Que faire, alors, comme disait l'autre. C'est alors qu'est née une idée différente, une idée nouvelle, une idée qui exploiterait l'immense passé de luttes que représente Paris. Nous allions mettre sur pied un rallye qui conduirait les participants dans des lieux de la mémoire parisienne de l'antiracisme et des droits de l'homme.

Mais de l'idée à sa réalisation que de chemin nous avons parcouru dont nous allons vous conter les différentes étapes. Il a fallu d'abord décider à qui nous allons nous adresser : pour ne léser personne, les participants pouvaient se déplacer à vélo, à rollers ou à pied ; à pied, façon de parler, parce qu'il était licite et même recommandé de prendre bus ou

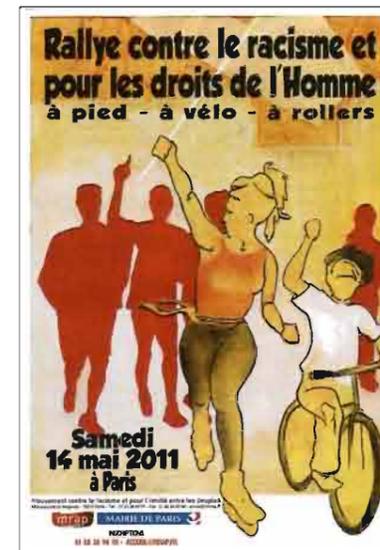
dire, l'Ouest parisien et les beaux quartiers sont moins riches en témoignages de cet ordre que le reste de la ville, encore que, en cherchant, nous avons trouvé là-bas aussi.

Comment organiser tout ce matériel pour en faire un tout significatif de nos luttes et de nos espérances ? Après avoir choisi quatre vingtaines de lieux, nous avons fait pour chacun d'eux une fiche illustrée au recto, explicative au verso dont l'ensemble, regroupé dans une pochette, forme un guide original du Paris de l'antiracisme et des droits de l'homme. Mais le guide ne faisait pas le rallye et il était impossible de faire déambuler en une après-midi nos concurrents sur le parcours entier qui doit bien prendre une semaine au moins.

Nous avons alors choisi huit lieux que les personnes devaient rejoindre en partant du siège du MRAP (fiche Le Cirque d'Hiver - devinez pourquoi ?) et en arrivant à l'Hôtel-de-Ville (fiche avec manifestation d'éboueurs sur le parvis). Pour preuve de leur passage, les concurrents trouvaient sur les différents lieux des militants dévoués et immobiles, drapeaux MRAP au vent, qui apposaient sur le document de participation une gommette rouge ou bleue (le stock de rouges étant épuisé) là où l'intelligent concurrent devait répondre à des questions redoutables du genre : quel était le métier de Louise Michel ? alors que la plaque signalétique précisait qu'elle était institutrice.

Vous imaginez aisément les multiples démarches auprès de la Mairie de Paris, de la Préfecture de police : n'occupe pas le pavé parisien qui veut et sans autorisation ! Je ne vous raconte pas non plus l'intense campagne de com. (comme on dit dans les milieux idoines) que nous avons menée tous azimuts ; un communiqué de presse a même été concocté peu de temps avant le jour J pour annoncer l'événement des événements, communiqué repris par combien de journalistes à votre avis ?

Enfin, le grand jour arrive. Départ à 14 heures. Inscriptions à partir de 13 heures devant le siège : 420 personnes se présentent dont plus ou moins 200 sans papiers, accompagnés par des militants et, discrètement, par deux quidams des RG qui se sont farci tout le rallye avec nos amis de Baudelique ; distribution de tee-shirts au nom du Paris de l'antiracisme, des questionnaires et des fiches-guides, d'un plan de Paris (qu'il avait fallu aller mendier dans les stations de métro qui les distribuent au compte goutte) ;



départ des militants sur les divers lieux et de ceux qui assurent l'arrivée avec rafraîchissements (bien mérités) et les nombreux prix puisque nous avons récompensé les 70 premiers arrivés. Comme nous sommes des démocrates qui luttons pour l'égalité, les prix ont été tirés au sort par les gagnants : un sac rouge (évidemment) contenant tous les petits papiers et que chacun allait puisant avant de recevoir son lot. Discours de la Présidente de la Fédération (court) et de l'adjoint au maire, Pierre Mansat qui a terminé en exigeant « des papiers pour tous » ; un des concurrents a dit un poème slam antiraciste et ironique (que nous ne retrouvons malheureusement pas, mais on mettra la main dessus).

Tous étaient heureux, joyeux, très intéressés, découvrant et le MRAP et des personnages ou des faits ignorés ou oubliés. Des mois de préparation récompensés par la présence de toutes ces personnes, jeunes, moins jeunes, familles, sans papiers, amis connus, mais beaucoup d'inconnus aussi.

Cette année, il s'agissait de notre premier rallye ; nous avons des matériaux pour en faire encore cinq ou six, et maintenant que le pli est pris, nous donnons dès aujourd'hui rendez-vous pour le mois de mai 2012. En espérant qu'un grand nombre de ces personnes nous rejoindront dans nos luttes : dans ce but (inavoué) nous n'avons pas oublié de joindre dans leur kit d'errance parisienne un bulletin d'adhésion et deux tracts invitant à la votation citoyenne et à la manif du 28 mai.

Une initiative heureuse, une réalisation collective, une vraie réussite enfin.

Catherine Ballestero, Présidente de la Fédération de Paris



métro pour joindre un lieu à un autre. Mais, comme dans le règlement nous avons oublié de le préciser, quelques participants naïfs ou trop honnêtes ont tout fait à pied !!! Chapeau, mesdames et messieurs. Ceci précisé, il a fallu ensuite choisir ces divers lieux de mémoire marqués par des combats pour l'égalité, les droits de l'homme, contre la peine de mort, l'antisémitisme, l'esclavage, le colonialisme, le racisme sous toutes ses formes, le fascisme, etc. Et là, mes amis, catastrophe, nous étions submergés : monuments, statues, inscriptions, noms de rues, plaques commémoratives, sculptures, chaque coin de Paris, chaque rue ou presque témoigne de ce Paris populaire, libre, révolté, exigeant ses droits à la liberté et l'égalité véritables. A vrai

(1) Lénine dans son célèbre opuscule Que faire ?

